

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Bulletin trimestriel
juin-octobre
2 0 1 7

N° 20

LA LETTRE DE L'IRMC

Sommaire

2 Editorial

3 Programme de recherche

- *La gestion de la crise dans les pays non-membres de l'UE, et en particulier en Libye*, par Chiara LOSCHI

6 Axes de recherches

- *Mémoires et changements sociaux en Algérie et en Tunisie dans le discours dominant chez les jeunes à travers la presse : approche comparative*, par Nadjat LAHDIRI
- *Rapports et représentations du travail à travers la mémoire des veuves de la guerre de libération nationale (1954-2014)*, par Kahina CHAKER
- *L'hypermédiatisation des Femmes en France, au Québec et en Tunisie*, par Jallal MESBAH

11 Comptes-rendus d'activités

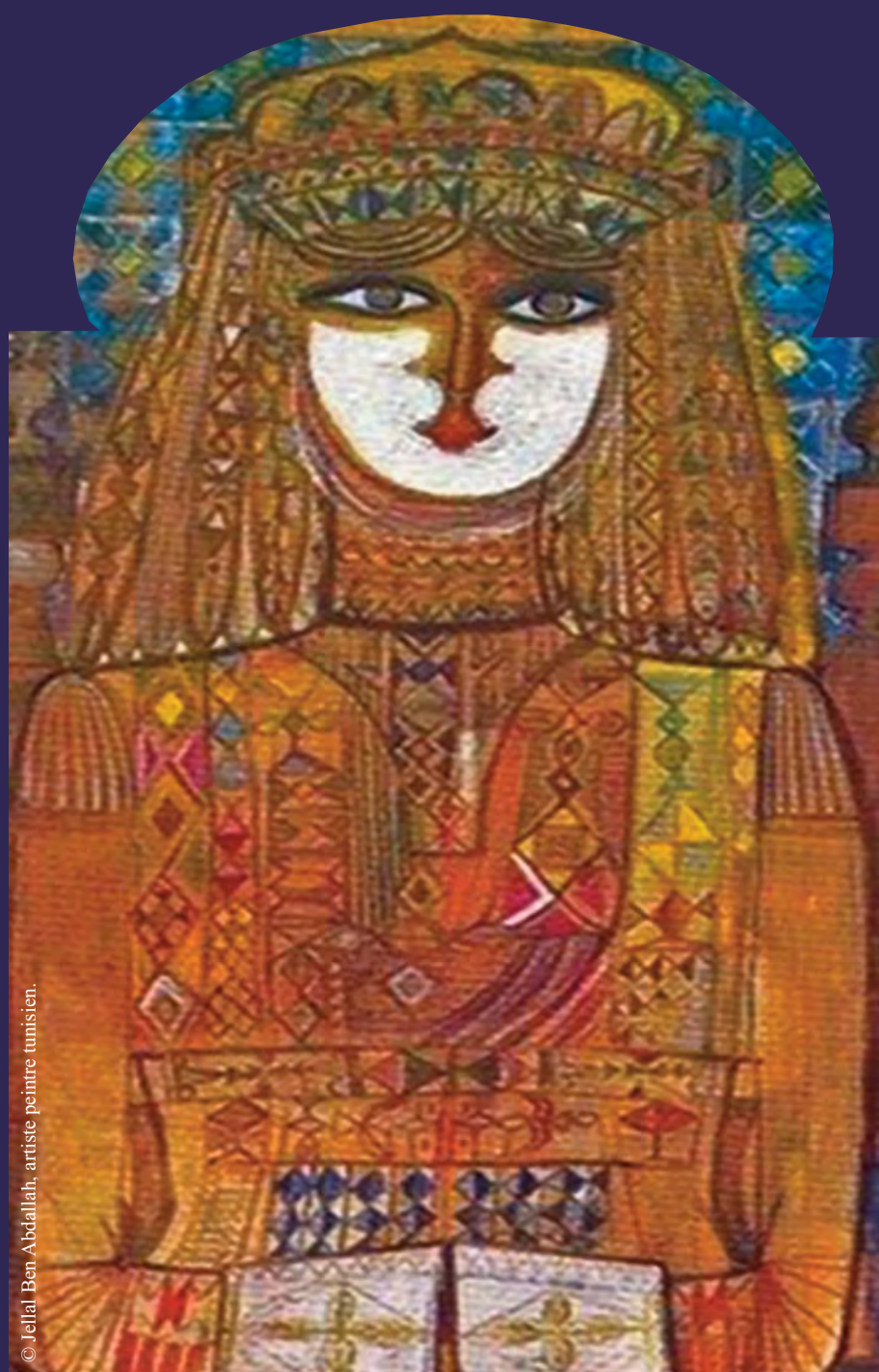
- *Circulation et confrontation des modèles*, par Jérôme HEURTAUX
- *Patrimoines en péril. Action publique et politiques de préservation au Maghreb*, par Hend BEN OTHMAN

15 Dossier thématique

Quentin DEFORGE, Clara DELLA VALLE
Anne GUILLAUMET, Thibault DELAMARE
Diane ROBERT, Élise ABASSADE
Nessim ZNAÏEN

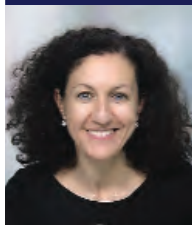
35 Bibliothèque de l'IRMC

38 Calendrier de l'IRMC



© Jellal Ben Abdallah, artiste peintre tunisien.

Oissila SAAIDIA



Directrice de l'IRMC
Professeur des
Universités en histoire
contemporaine

direction@irmcmaghreb.org

Depuis le 4 septembre 2017, j'ai pris mes fonctions de directrice de l'IRMC et j'entends inscrire mon action dans la continuité des recherches entreprises sous les directions précédentes tout en proposant un projet scientifique prenant davantage en compte l'intérieur de la Tunisie.

Ce tropisme s'enracine dans les thématiques portées par les trois nouveaux chercheurs affectés à l'IRMC et dont la dimension sociétale reste centrale : « Citoyennetés sous tension : politiques sociales et luttes économiques en Tunisie dans une perspective comparée » (Amin Allal) ; « Sexualités dites atypiques au Maghreb : la différence en question » (Monia Lachheb) ; « Mobilités régionales, circulations médicales et développement des services de santé en Tunisie : vers l'émergence d'un espace de soins transnational en Afrique du Nord ? » (Betty Rouland).

Le Sud de la Tunisie comme l'ensemble du Maghreb sont ainsi sollicités rappelant, si besoin était, que l'IRMC a aussi pour ambition de couvrir la Libye et l'Algérie.

Pour autant, je reste attentive à tous les autres axes qui continueront à bénéficier de tout mon intérêt et de mon appui, qu'ils soient animés par les chercheurs associés ou par les doctorants. Il en est de même pour l'ERC, porté par Alia Gana, qui incarne l'excellence de l'équipe précédente.

Cette dernière édition de *La Lettre de l'IRMC* offre, tout d'abord, un tableau clair et précis des personnels administratif et scientifique en faisant la part belle aux arrivants comme aux partants, et en soulignant l'importance des liens entre les uns et les autres. La liste des thèmes abordés est fidèle aux centres d'intérêt de l'IRMC avec plusieurs présentations de doctorants et un dossier thématique sur les journées doctorales de l'IRMC qui soulignent leur centralité aux yeux de l'institution. La présentation du programme *Eunpack* rappelle le rôle d'intermédiaire Nord/Sud de l'IRMC et sa vocation d'institution européenne et maghrébine. Les acquisitions de la bibliothèque et les publications renvoient au cœur de nos activités : l'accueil des chercheurs et la diffusion du savoir.

Pour ce qui est du calendrier scientifique, il reste encore à préciser, mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer la poursuite des ateliers doctoraux, la mise en place de deux séminaires de recherche, des programmations de conférences, de journées d'étude et de colloques, dont les contenus seront communiqués dans la prochaine livraison de la Lettre.

L'IRMC compte aujourd'hui 25 ans de présence en Tunisie. Il reste l'incarnation d'une greffe qui a réussi au point de ne plus être en mesure de distinguer le greffon de son milieu. De lieu partagé entre Français et Tunisiens, l'Institut s'est mué, au fil des années, en interface entre des chercheurs de tout horizon et de tout pays qui partagent le même souci d'une recherche académique, rigoureuse et indépendante.

Que nos deux tutelles, le CNRS et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, tous les personnels de service et administratif, les étudiants et collègues de toutes les disciplines et de tous les pays, nos partenaires institutionnels ainsi que tous les directeurs précédents soient remerciés pour leur contribution à ce bel outil de connaissance et de diffusion du savoir que constitue l'IRMC.

Oissila SAAIDIA



Nous souhaitons une bonne continuation à nos chercheurs Isabelle Grangaud, Eric Gobe, Jérôme Heurtaux et Imed Melliti qui ont achevé leur mandat à l'IRMC. Enrique Klaus, anciennement post-doctorant MAEDI occupe à présent le poste de chercheur post-doctorant CNRS dans le cadre de l'ERC *Tarica*, tout comme Marouen Taleb. Betty Rouland est accueillie en tant que nouvelle chercheuse post-doctorante du MEAE. Amin Allal, quant à lui, est accueilli en tant que chercheur CNRS. Sonia Hamdi a pris ses fonctions de gestionnaire du projet ERC *Tarica*. Enfin, Monia Lachheb est accueillie en tant que chercheuse détachée à l'IRMC de l'Université de La Manouba.

La gestion de la crise dans les pays non-membres de l'UE, et en particulier en Libye

Chiara LOSCHI



Chercheuse post-doctorante à l'IRMC dans le cadre du programme EUNPACK.

chiaraloschi@gmail.com

La contribution de l'IRMC à la recherche européenne

Depuis avril 2016, l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain est le partenaire local d'un projet de recherche de l'Union Européenne HORIZON 2020 : EUNPACK, *"Good intention mixed results – A conflict sensitive unpacking of the EU comprehensive approach to conflict and crisis mechanisms"*. Ce programme de recherche est basé à l'IRMC de Tunis sous la direction de Jérôme Heurtaux, et géré par Chiara Loschi, post-doctorante CNRS depuis mai 2017.

Le projet EUNPACK (www.eunpack.eu) se compose d'un consortium de 13 partenaires et institutions de recherche, dirigés et coordonnés par le *Norwegian Institute for Foreign Affairs* (NUPI), basé à Oslo, en Norvège. L'ensemble du projet a débuté en avril 2016 et se terminera au mois de mai 2019.

Le projet analyse les mécanismes mis en place par l'UE pour répondre aux crises institutionnelles et politiques dans les pays voisins. L'analyse se concentrera sur les écarts (*gaps*) dans la réponse à la crise. Tout d'abord, il se focalise sur l'écart entre les intentions et la mise en œuvre de ces politiques de gestion de crise. Deuxièmement, le projet aborde l'écart entre la mise en œuvre des politiques et des approches de l'UE et la réception et la

perception de ces politiques sur le terrain par les destinataires, ainsi que les conséquences non intentionnelles et indirectes de ces politiques. Le projet a été conçu pour examiner de manière critique la réponse de l'UE aux crises extérieures, dans le but d'accroître la « sensibilité aux conflits » (*conflict sensitivity*) des politiques européennes et leur efficacité.

Pour ce faire, le projet adopte une approche holistique qui couvre l'ensemble du cycle de crise, les outils à la disposition de l'UE et sa capacité à répondre aux crises dans différents types de régions. La recherche sera conduite d'une manière comparative sur des cas d'études qui représentent les régions couvertes par des relations extérieures de l'UE : la zone d'élargissement avec les cas du Kosovo, pays candidat potentiel, et de la Serbie, pays candidat reconnu ; la zone du voisinage européen, avec les cas de l'Ukraine, pour le voisinage oriental, et de la Libye, pour le voisinage sud ; le voisinage élargi, avec les cas d'études du Mali, de l'Irak et de l'Afghanistan. L'IRMC est chargé de la recherche sur le cas de la Libye. L'hypothèse principale du projet à mettre en œuvre est que l'ampleur des deux écarts (intention/mise en œuvre ; mise en œuvre/réception) conditionne la politique de l'UE en matière de gestion de crise et, par conséquent, sa capacité à contribuer plus efficacement à la résolution de problèmes sur le terrain. Les résultats des recherches permettront alors de présenter des recommandations politiques optimisées pour rendre les mécanismes de réponse aux crises de l'UE plus sensibles et contextuels, et donc plus efficaces et plus durables.



Dans la littérature spécialisée, on peut constater l'absence d'une investigation systématique et approfondie des

mécanismes de réponse aux crises de l'UE dans les pays cibles spécifiques et la façon dont ces mécanismes sont reçus et perçus sur le terrain, pas seulement par les structures étatiques mais aussi par les personnes. L'impact de l'UE et la perception de ses activités diffèrent selon les groupes, qu'ils occupent des positions de pouvoir (par exemple, les élites, la population majoritaire, les hommes urbains, les hommes) ou non (par exemple, les minorités ethniques, les populations rurales, les personnes âgées, les femmes, les enfants). Cela implique que, pour une meilleure durabilité des efforts, l'UE doive reconnaître l'appropriation locale des programmes d'assistance extérieure, au lieu d'imposer ses propres préférences et ses recettes politiques. La première hypothèse de base qui sous-tend le projet EUNPACK est que si l'UE veut contribuer à briser le cycle de la crise et ses pièges, elle devra adopter une approche sensible aux conflits dans ses politiques de réponse. Cette compréhension a été influencée par des perspectives sociologiques et anthropologiques de bas en haut qui ont fait partie du « tournant local » dans la littérature sur la consolidation de la paix et les études sur la région (Mac Ginty, 2008 ; 2011 ; Richmond, 2009 ; 2012).

La recherche et le rôle de l'IRMC

L'année 2017 est consacrée à la recherche empirique. Elle est réalisée par les partenaires locaux du projet, qui se focalisent sur des analyses micro-politiques des mécanismes de réponse aux crises dans les cas d'études, et c'est ici que les partenaires locaux jouent le rôle le plus important. Le projet est divisé en sept *Work Packages* (groupes de travail ; WP) et l'IRMC est le partenaire local du WP 6. Ce WP est dirigé par l'université Sant'Anna (Pisa, Italie) qui coordonne la recherche dans les deux cas d'étude du voisinage européen : l'Ukraine et la Libye.

L'accès au terrain en Libye étant difficile et très dangereux, c'est l'IRMC, situé en Tunisie, pays voisin, qui a été choisi pour fournir l'organisation et l'expertise sur le travail de terrain auprès d'acteurs libyens et des organisations internationales travaillant en Libye, parce que ces derniers sont souvent basés à Tunis. Le cas de l'Ukraine est quant à lui suivi par l'Académie Mohyla de Kiev.

Le travail de recherche et d'analyse réalisé par l'IRMC en collaboration avec les partenaires du WP et du projet entier, fournira à terme une base de données probante figurant l'écart de connaissance entre les mécanismes institutionnels globaux de l'UE et les résultats sur le terrain dans les pays cibles.

Au cours d'une première phase de recherche, entamée en juillet 2017, des questionnaires quantitatifs ont été collectés auprès des citoyens libyens ayant été en contact avec les actions de l'Union Européenne et les organisations internationales financées par l'UE. La deuxième phase de recherche, de nature qualitative, débutera dans la deuxième partie de l'année 2017, et sera constituée par des entretiens spécifiques et des *focus groups*. Tout ce travail aboutira à l'écriture des *policy papers* nommés *deliverables*, à consulter sur le site web du projet, dans le courant de l'année 2018. Ainsi, les résultats seront présentés dans des conférences internationales telles que la conférence annuelle de l'*International Studies Association* à San Francisco en avril 2018.

Le projet est attentif aussi bien au niveau local dans les pays cibles, qu'au niveau de l'UE et des liens entre ces niveaux, du fait de son approche ni complètement du bas vers le haut, ni du haut vers le bas. Le projet combinera les deux approches avec une attention particulière portée aux articulations institutionnelles au niveau local. Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Dans quelle mesure existe-t-il un décalage entre les intentions de l'approche de crise de l'UE et sa mise en œuvre dans les différents pays cibles couverts par cette étude ?

Comment la politique de réponse à la crise de l'UE résonne-t-elle avec l'appropriation locale ?

Est-ce que cette politique est en décalage et, dans ce cas, dans quelle mesure et sur quelles dimensions de l'élaboration des politiques ? En cas de décalage, quelles sont les principales explications de cette inadéquation ?

Dans quelle mesure l'approche globale est-elle possible pour réussir dans sa forme actuelle ? Et quels types de changements pourraient être nécessaires ?

L'Union Européenne et la crise en Libye

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide, l'idée

principale du processus d'intégration européenne se base sur la conviction que l'intégration économique et la sécurité sont étroitement liées. En d'autres termes, l'intégration économique est cruciale pour assurer la paix sur le continent européen. Dans ce cadre, la Politique européenne de voisinage (PEV) a été développée en 2004, principalement pour promouvoir la stabilité dans la périphérie orientale et sud de l'UE en intégrant les non-membres dans une région économique dirigée par l'UE à travers de nouveaux types d'arrangements d'intégration (*deliverable* 6.1). Depuis l'adoption du traité de Lisbonne en 2009, la création du Service d'action extérieure (EEAS) en 2011 et l'adoption d'une approche globale de la gestion des crises en 2013, l'UE a consacré beaucoup de temps et d'énergie à rationaliser son approche et à améliorer la coordination interne.

L'UE est aujourd'hui confrontée à une variété de situations de crise dans son voisinage immédiat et étendu. Des conflits persistants en Afghanistan, au Moyen-Orient (par exemple en Syrie et en Irak), en Afrique du Nord (par exemple en Libye) et au Sahel (par exemple au Mali) ont mobilisé l'UE. Comme ces crises représentent différents types de conflits, il n'existe pas une seule approche uniforme de l'UE en matière de réponse et de gestion des crises.

Même si l'UE est l'une des institutions internationales les plus étudiées au monde, une compréhension globale de la mise en œuvre et des pratiques de ses mécanismes de réponse aux crises et de la manière dont ces réponses sont perçues dans les pays cibles, manque toujours. Une grande partie de la littérature étudie les politiques de l'UE vers des missions civiles, militaires ou civiles militaires de *Common Security and Defence Policy* (CSDP) (Osland, 2004 ; Menon, 2009). La réponse à la crise de l'UE comprend d'autres instruments tels que les instruments en matière d'assistance humanitaire et financière, et d'aide au développement.

Parmi les pays voisins d'Europe, la trajectoire de la Libye a été tout à fait unique. Avec une population d'environ 6 millions en 2013, le principal pays producteur de pétrole en Afrique présentait



© Louise Favel.

avant 2011 une qualité de vie sociale et économique relativement plus élevée par rapport aux pays voisins. D'autre part, les relations diplomatiques avec la Libye ont été longuement tendues par la politique étrangère agressive de Tripoli et l'implication controversée dans des attaques terroristes majeures au cours des années 1980 et 1990, y compris en Europe.

Ancienne colonie italienne, la Libye s'est vu accorder l'indépendance en 1951 sous la direction du roi Idris al-Sanusi. La monarchie a été renversée en 1969 par un coup d'État organisé par des militaires inspirés par le nassérisme. Le colonel Mu'ammarr Kadhafi, nouveau chef, s'est engagé à nationaliser toutes les ressources de l'État, y compris les infrastructures pétrolières et les banques, et a expulsé les bases militaires occidentales héritées du passé.

En 2003, la fin de sanctions économiques imposées au régime kadhafien dans les années 1990 a coïncidé avec l'inauguration de la Politique européenne de voisinage et a marqué le début d'un processus menant à la réinsertion de la Libye dans la communauté internationale. Pourtant, Tripoli a refusé à plusieurs reprises ces invitations – la seule exception dans toute la région méditerranéenne – tout en gardant un statut d'observateur.

Depuis fin 2007, le Conseil des relations extérieures de l'Union Européenne a rappelé la nécessité de revoir les relations de l'UE avec la Libye. En 2009, la Commission a publié le *Strategy Paper and National Indicative Programme 2011-2013*. À cette époque, le *Country Strategy Paper* (CSP) considérait la Libye comme un marché prometteur et un partenaire relativement fiable : sa richesse naturelle et sa stabilité politique avaient fait de la Libye une alternative précieuse à la Russie et aux pays du Golfe pour l'approvisionnement en hydrocarbures.

Les révoltes de 2011 ont totalement changé le scénario. Depuis lors, l'approche de l'UE face à la crise en Libye a été presque exclusivement consacrée à des initiatives concernant le contrôle des frontières. Cette stratégie a été soutenue par un discours dans lequel les flux migratoires en Europe représentent une menace. La « *Securitization* » (Buzan *et al.*, 1998)

de la migration a ainsi contribué à modifier rapidement la crise libyenne en une crise « migratoire » : en d'autres termes, lorsque la crise devenait de plus en plus compliquée et que Daech gagnait du terrain en Libye, la question de la migration a beaucoup occupé le devant de la scène en Europe.

Cette construction discursive transformant la migration en une menace à la sécurité a conduit l'UE à s'attaquer aux flux migratoires en Libye par une approche purement sécuritaire. Bien que ces observations mettent en évidence certains enjeux et des contradictions dans la capacité de l'UE à répondre aux crises dans son voisinage, la recherche est donc nécessaire pour évaluer comment ces aspects sont perçus par les acteurs sur le terrain, y compris par les pays européens et des pays tiers, et leur impact sur la mise en œuvre effective des stratégies européennes.

¹ Carment et Schnabel (2003, 11) définissent la prévention des conflits comme « Une stratégie proactive opérationnelle ou structurelle à moyen et long terme, entreprise par une variété d'acteurs, ayant pour objectif d'identifier et de créer les conditions favorables à un environnement de sécurité internationale stable et davantage prévisible ».

Bibliographie

- BUZAN B., WÆVER O., de Wilde J., 1998, *Security: A New Framework for Analysis*, London, Lynne Rienner Publishers.
- CARMENT D., SCHNABEL A., 2003, *Conflict prevention: path to peace or grand illusion ?*, New York, Foundation of peace-United Nations University Press.
- IVASHCHENKO-STADNIK K., PETROV R., RAINERI L., RIEKER P., RUSSO A., STRAZZARI F., 2017, "How the EU is facing crises in its neighbourhood. Evidence from Libya and Ukraine", EUNPACK Working Paper D.6.1, EUNPACK project.
- MAC GINTY R., 2008, "Indigenous peacemaking versus the liberal peace", *Cooperation and Conflict*, vol. 43, n° 2, 136-163.
- MAC GINTY R., 2011, *International Peacebuilding and Local Resistance*, Basingstoke, Palgrave.

OSLAND K.M., 2014, *Much Ado about Nothing? The Impact of International Assistance to Police Reform in Afghanistan, Bosnia and Herzegovina, Kosovo, Serbia and South Sudan: A Comparative Case Study and Developing a Model for Evaluating Democratic Policing*, Oslo, Faculty of Social Sciences, University of Oslo-Akademika publishing.

RICHMOND O. P., 2009, "The romanticisation of the local: welfare, culture and peacebuilding", *International Spectator*, vol. 44, n° 1, 149-169.

RICHMOND O.P., 2012, "Beyond local: ownership and participation in the architecture of international peacebuilding", *Ethnopolitics*, vol. 11, n° 4, 354-375.

Liste des participants au Consortium EUNPACK :

1. *Norwegian Institute of International Affairs*, Norvège (coordinateurs).
2. *School of Social Science, University of Manchester*, Grande-Bretagne.
3. *Centre for Transnational Studies, Foreign and Security Policy*, Freie Universität, Allemagne.
4. *Centre for European Policy Studies (CEPS)*, Belgique.
5. *Department of Political Science, Faculty of Arts, Comenius University*, Slovaquie.
6. *Sant'Anna School of Advanced Studies*, Italie.
7. *Belgrade Centre for Security Policy* – Partenaire local pour la zone d'élargissement, Serbie.
8. *Kosovar Centre for Security Studies* – Partenaire local pour la zone d'élargissement, Kosovo.
9. *Jean Monnet Centre of Excellence in European Studies*, Académie Mohyla de Kiev – Partenaire local pour le voisinage oriental, Ukraine.
10. CNRS/Institut de recherche sur le Maghreb contemporain – Partenaire local pour le voisinage du sud, Tunisie.
11. *Alliance for Rebuilding Governance in Africa* – Partenaire local pour le voisinage élargi, Mali.
12. *Afghanistan Research and Evaluation Unit* – Partenaire local pour le voisinage élargi, Afghanistan.
13. *Middle East Research Institute* – Partenaire local pour le voisinage élargi, Iraq.

Mémoires et changements sociaux en Algérie et en Tunisie dans le discours dominant chez les jeunes à travers la presse : approche comparative

Nadjat LAHDIRI



est chercheuse au CRASC d'Oran, depuis juin 2013. Elle conduit une recherche dans le cadre du projet « Mémoire et changement social en Algérie dans le discours dominant (2011-2015) ».

n.lahdiri@crasc.dz

Dans la continuité de l'enquête menée l'an dernier lors de mon accueil scientifique du 26 octobre au 3 novembre 2016 à l'IRMC de Tunis, j'effectue un nouveau séjour de recherche dans cette même institution afin de poursuivre mes recherches empiriques et méthodologiques en m'appuyant sur l'approche comparative des deux contextes algérien et tunisien.

Ma recherche comporte cinq volets principaux : la mémoire, le changement social, le discours dominant, les jeunes et la presse écrite. Cette dernière est abordée pour l'Algérie à partir de 4 quotidiens qui ont émergé dans le cadre du pluralisme : *El Watan*, qui diffuse ses contenus en langue française, *El Khabar*, *Echourouk* et *Enahar*, en langue arabe. Une démarche similaire est appliquée à la presse tunisienne à partir des quotidiens *Essabah* en langue arabe et *La Presse de Tunisie*, en langue française.

La mémoire occupe une place très importante dans la société algérienne, toutes générations confondues. L'Algérie, qui a accédé à l'indépendance, après une guerre de 7 ans, en 1962, garde une image idéale et héroïque de cette guerre. Un premier constat s'impose : la guerre de libération nationale, avec tous ses symboles et comme événement marquant du passé et du présent de l'Algérie, est présente dans la scène politique à travers

les discours et les programmes de l'État, dans la constitution, au sein de l'école notamment et dans beaucoup d'autres domaines. En conséquence, elle a eu une influence considérable sur les processus de changement et de développement de l'Algérie depuis 1962.

De la même manière, les personnes interrogées en Tunisie évoquent l'ère bourguibienne, comme nous avons pu le constater lors de notre première enquête de terrain. Les entretiens avec différents acteurs académiques, notamment avec des étudiants, sembleraient confirmer une certaine nostalgie des Tunisiens du temps de la présidence d'Habib Bourguiba.

Les processus de changements des sociétés dans le passé montrent que le changement politique est le premier à apparaître, suivi d'autres changements au niveau social et économique notamment. Le changement social peut être perçu comme positif ou négatif, selon les acteurs. Ce changement exige une transformation dans divers domaines

pilotés par des courants politiques, culturels et religieux qui se diffusent à travers la presse ou d'autres supports de communication. Rappelons que l'Algérie a connu des changements importants depuis l'indépendance.

Dans la Tunisie post-révolutionnaire, le changement est à la fois social et politique, il est notamment véhiculé par des jeunes, par des mouvements associatifs mais aussi par la presse écrite qui a bénéficié de plus de liberté. Nous allons donc nous interroger sur le discours dominant en Tunisie.

Les discours des différents acteurs politiques, religieux, culturels et également médiatiques en Algérie, s'appuient sur la mémoire algérienne qui renvoie à la guerre de libération nationale et à tous ses symboles. Pour ce qui est de la Tunisie, à partir des entretiens semi-directifs menés auprès de professeurs, de professionnels de la presse et d'étudiants tunisiens, il semblerait que les discours dominants politiques et religieux s'appuient sur la mémoire bourguibienne.



La presse algérienne a connu deux périodes importantes, celle du parti unique et celle du pluralisme politique. Durant la première période, il s'agissait d'une presse étatique qui propageait le discours officiel et défendait les prérogatives de l'État. Elle participait à la lutte en vue de construire un projet de société algérienne qui reposait sur les principes socialistes et de protection de l'intérêt public. Avec l'instauration de la constitution de 1989, suivie par la promulgation de la loi de 1990 sur l'information [Loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information] est apparue une presse à caractère privé qui a développé des lignes éditoriales différentes. Le développement de cette presse privée s'est traduite par la naissance de centaines de titres en langues arabe, française et amazigh qui présentent des contenus similaires malgré un contexte de plus grande liberté pour la presse.

Les jeunes représentent en Algérie un potentiel très important. Présents dans différents secteurs, ils sont aussi une catégorie touchée par les contraintes socio-économiques que connaît l'Algérie depuis des décennies. Ces jeunes sont indifférents aux discours qui s'appuient sur la mémoire de la guerre de libération nationale. En Tunisie, les jeunes ont été les pionniers de la révolution de 2011. C'est pourquoi, les demandes de changements politiques et social ont été marquées par les revendications de la rue et des réseaux sociaux. Ces jeunes, aujourd'hui peu présents sur la scène politique, sont très actifs dans les mouvements associatifs. Certains semblent regretter leur participation à la révolution en avançant l'argument de leur actuelle marginalisation.

Il nous semble important, pour mener à bien ce travail, de développer nos contacts avec des journalistes et des

responsables de la presse tunisienne pour enrichir notre étude comparative.

Notre enquête cherche à déterminer la nature du discours véhiculé à travers la presse tunisienne. Quel est le discours dominant en Tunisie : celui qui s'appuie sur la mémoire, celui du changement social ou s'agit-il des deux à la fois ?

Notre recherche s'effectuera donc en deux temps avec d'une part, un travail théorique qui reposera sur une recension des sources et des références sur la thématique qui constitue le thème de notre recherche soit les contenus de la presse tunisienne arabophone et francophone, et d'autre part, un travail pratique d'enquête de terrain *via* des entretiens avec des historiens, des sociologues et des journalistes de la presse écrite tunisienne.



En Tunisie, la presse écrite a également connu deux périodes : avant et après la Révolution de 2011. Durant la première période, les libertés étaient limitées et les organes de la presse tunisienne étaient sous le contrôle du régime du président Ben Ali. La Révolution a permis la libéralisation de la presse.

Rapports et représentations du travail à travers la mémoire des veuves de la guerre de libération nationale (1954-2014) ¹

Kahina CHAKER



doctorante à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Elle est membre du projet de recherche du CRASC intitulé « Rapports et représentations du travail en Algérie aujourd'hui ».

Kahina200957@hotmail.fr

La recherche anthropologique que nous menons au CRASC cherche à comprendre le rapport des veuves de *chahid* (martyr) au travail. La finalité de notre recherche est l'analyse qualitative de la mémoire du travail chez les veuves. L'approche méthodologique objective tend à rompre avec les écrits présentant l'émergence de l'activité féminine avec le processus d'industrialisation. Il est important de prendre en considération les tâches – présentées par la socio-anthropologie comme du travail social – permettant aux femmes de produire à l'intérieur du milieu de vie et générant du travail pour la collectivité. Ces activités apparaissent sous des formes diverses et participent au fonctionnement économique de la communauté ². En Algérie, dans les espaces urbains et ruraux, l'accès des femmes au travail journalier à l'extérieur du foyer, est un fait qui ne date pas de l'époque coloniale ³. Afin de rendre compte de cette réalité, nous nous sommes focalisée sur trois indicateurs sociologiques, à savoir le temps de travail, l'espace de travail et le bien.

Comment se présente le rapport au travail à travers la mémoire des veuves de martyrs de la guerre de libération nationale entre 1954 et 2014 en espace villageois ?

Cette recherche interroge quelques veuves des villages de la commune d'Irdjen sur leur mémoire du travail. La région se situe au sud-est de Tizi-Ouzou, à peu-près à 15 Km du chef-lieu de la *wilaya*. C'est un espace dominé par un relief montagneux. La localité est traversée par différentes transformations des rapports sociaux, notamment par l'accès des femmes à l'espace public ⁴.

L'analyse des récits de mémoire des veuves sur leur rapport au travail et à ses conditions sociales nous apprend que la guerre n'avait pas mis fin au travail des femmes en dehors du foyer. Durant les années de lutte pour l'indépendance (1954-1962), les forces de travail masculines étant absentes, les veuves se mettent alors à pratiquer un travail domestique marchand et non marchand et

de nourrir le groupe familial et cela sert également de ressources pour les *moudjahidines*. Pendant les sept ans de guerre, les femmes déclarent qu'elles ne disposaient pas de moyens humains et matériels pour travailler (l'exhérédation des femmes, ne disposant pas de fonds, et occupant une position inférieure à l'homme dans la structure sociale). Malgré les multiples violences sociales et militaires, les veuves expriment dans leurs récits un attachement à la terre familiale et une estime portée à la notion de travail. Le résultat de ce travail est au profit des membres de la famille, des voisins et des *moudjahidines*. Pour ces femmes, la notion d'autonomie en production et en gestion de bien est relative, elles travaillent souvent en groupe et le résultat de leur travail est au profit du groupe.



© panoramio.com

un travail agricole journalier. En ce sens, Claude Meillasoux évoque, en temps de crise sociale, l'insuffisance des forces productives (les hommes combattent et les femmes cultivent les petites parcelles) ⁵. Ces conditions donnèrent au travail des veuves sa dimension collective : le but est

Lorsque les solidarités ou les liens de protection deviennent fragiles, du fait de la pauvreté, vécue par de nombreux villageois, les veuves apprennent à chercher d'autres ressources afin de s'intégrer dans un contexte de pénurie. En l'absence de protecteur social et

économique (époux martyr ou absent pour une longue période pour assumer son rôle social de générateur de revenu), elles découvrent l'extérieur et apprennent à ne compter que sur elles-mêmes. En revanche, les difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les villageois n'excluent pas la continuité ou la formation d'autres liens de solidarité communautaire telle l'adoption sociale, notamment pour les enfants des veuves. L'individu sous cette forme de protection devait travailler car l'assistance n'était pas matérielle et était insuffisante (cas de veuves qui ont été indemnisées pendant et après la révolution).

En plus de l'agriculture, les travaux effectués étaient multiples, les veuves citent : les travaux domestiques (éducation des enfants, lavage, cuisine, élevage des animaux) et les activités de saison (semence et récolte). Elles dévoilent dans leurs récits un rythme de vie villageoise pendant la période révolutionnaire avec une temporalité militante imbriquée avec le temps de l'activité nourricière quotidienne. De ce fait, pour certaines

acquies durant le processus de socialisation. L'inter-culturalité, du fait de la présence des Sœurs blanches, a permis l'échange et l'apprentissage de modalités de vivre ensemble.

Après l'indépendance, et en dépit de l'inscription de la veuve de *chahid* comme un ayant-droit lui offrant le droit à la pension, elle continue à exécuter des travaux ; la finalité étant d'acquies le plus de gain monétaire possible. Son attitude au travail et la gestion de l'argent après l'indépendance dévoilent la présence d'un esprit de calcul notamment dans son rapport à l'agriculture et à la transformation des produits. Ceci contredit relativement la qualification souvent faite de naïve (*niya*), caractérisant le *fellah* algérien⁶. Cet esprit de calcul est apparent lorsque ces femmes développent des stratégies de circulation, d'entraide pour l'accomplissement des tâches, de maîtrise des savoir-faire agricoles et de commercialisation de leurs produits. L'esprit de calcul et la ruse sont également des qualités développées par les militantes pour servir la révolution.

Pendant la guerre, le temps et les espaces de travail ont été perturbés. Dès 1956, la politique de regroupement des villages avait limité la mobilité ou provoqué parfois une mobilité forcée des villageois, en particulier celle des femmes. Les représentations dévoilent l'ancrage des rapports de domination et ne permettent pas – malgré le statut hérité de *chahid* – la formation d'une catégorie salariale constituée de veuves de martyr de la révolution algérienne. Néanmoins, les sorties dans l'espace public, bien que limitées dans le cadre de la division sociale des espaces (espaces masculins et espaces féminins), leur offrirent la possibilité de mieux maîtriser leur environnement : dans leur rapport à l'administration, dans la gestion de leur argent. Enfin il est à noter que la solidarité, même après l'indépendance, ne signifie pas une prise en charge totale, mais plutôt un encadrement social.



© wikipedia.org

militantes, la nuit se transforme en jour dans une stratégie de discrétion.

Ces types de travaux ne répondent pas aux rythmes connus au sein des entreprises ou au sein d'autres organisations, à l'exception de l'activité militante en temps de guerre, du fait de leur fréquence. Les veuves n'ont en outre pas reçu de formation au préalable, les tâches menées s'inscrivent dans les savoirs

De nos jours, l'amélioration des conditions de vie, grâce à la révision du statut de veuve de *chahid* et de ses enfants⁷, inscrit ces catégories dans de nouveaux rapports au travail. Elle détient un capital économique, acquis par un héritage symbolique de veuve de martyr, permettant à son nom d'être inscrit dans de nombreux investissements (café, commerces etc.).

¹ Ce travail est encadré par Fouad Nouar, directeur de recherche au CRASC, dans le cadre du projet de recherche : « Rapports et représentations du travail dans l'Algérie d'aujourd'hui ».

² Il s'agit de « Certaines activités non rémunérées qui sont désormais considérées comme des activités productives et accèdent au concept du travail » (cf. BOUFENIK Fatima, 2010, *l'intégration du genre dans l'approche de l'économie informelle : le cas de la production domestique en Algérie*, Thèse de Doctorat, Université de Tlemcen, p. 105).

³ Cf. IBARAKEN Fatima, 2011, *De la servitude sainte : le cas de la famille Ben Ali Chérif de Petite Kabylie (1841-1953)*, in « La montagne : Population et Culture », *Insaniyat*, n° 53, p. 37.

⁴ CHAKER Kahina, 2012, « Entre l'usine et le foyer : anthropologie du vécu des ouvrières de l'usine : « chemiserie du centre de Larbâa Nath Irathen », mémoire de master sous la direction de Mohamed Brahim Salhi, Université de Béjaia, p. 75-76.

⁵ MEILLASOUX Claude, 1977, *Femmes greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, p. 71.

⁶ BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, 1964, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit, p. 85.

⁷ Journal officiel de la République algérienne, 1999, la loi 1999 en ses articles 51-52-53-54-55-56-57. Publication du ministère des Moudjahidines.

L'hypermédiatisation des Femen en France, au Québec et en Tunisie

Jallal MESBAH



Doctorant en histoire
contemporaine
Université d'Angers /
GEDI.

jallal.mesbah@gmail.com

Résumé de thèse

La politisation des corps féminins - lieux traditionnels de l'antiféminisme et des luttes féministes - s'accompagne dans l'histoire contemporaine d'un phénomène d'amplification par le médiatique. Un mouvement féministe créé en Ukraine en 2008, les Femen, manifeste seins nus contre la domination masculine sous toutes ses formes (prostitution, patriarcat, religion, etc.). Le corps nu des Femen provoque autant l'admiration que l'ire des commentateurs. À l'été 2012, la fuite d'Ukraine et l'exil en France, de l'une des leaders du mouvement, coïncide avec le début de son internationalisation. La même année, en France, les militantes Femen s'impliquent dans les débats sur la loi pour le mariage pour tous, dans une France divisée sur la question. La multiplication d'actions spectaculaires, notamment au sein des églises françaises, accroît sa notoriété. En Tunisie, la jeune Amina Sboui s'inspire de cette stratégie et publie des photographies de son corps nu. Le pays est marqué par les soulèvements du « printemps arabe » et la confrontation entre islam politique et libéraux laïcs cristallise la société. Avec l'action de trois militantes Femen en Tunisie, en mai 2013, la médiatisation atteint des sommets. Quel est le rôle des médias dans ces politisations ? Les controverses se

prolongent au Québec où une antenne est créée. En octobre 2013, c'est au sein de l'Assemblée nationale que les activistes Femen réclament le retrait du crucifix et soutiennent la charte de la laïcité qui fait l'objet de vifs débats parmi les Québécois. Sur ces trois territoires, aux histoires différentes mais liées (histoire coloniale et postcoloniale, francophonie, etc.), les actions Femen sont investies par des contextes où la place du religieux est fortement questionnée depuis trois décennies. Les féminismes abordent ces problématiques en ordre dispersé et les stratégies sont diverses. Sur ces trois territoires, si les Femen se sont imposées comme le symbole d'un corps anti-religieux, c'est qu'au même moment, d'autres corps symbolisent le religieux. Les pratiques de voilement islamique (foulard, turban, voile intégral, etc.) sont au cœur d'une dialectique, tantôt réelle, tantôt fantasmée.

Le corps reste donc un « réceptacle des luttes politiques », et devient dans sa dimension genrée, un « champ de bataille ». À partir d'une analyse des discours, il reste à retracer la construction politique et médiatique du mouvement des Femen, à identifier les courants idéologiques qui s'affrontent, et à identifier les sens contemporains de la nudité (politique).



© Bibliothèque Nationale de Tunisie
(Une du quotidien national *Al-Chourouk*,
30/05/2013)

Séjour de recherche à l'IRMC de Tunis : Analyse de corpus et collecte de données

En Tunisie, ces polémiques traversent trois espaces ; les sphères médiatique, politique et judiciaire. Ces événements sont une porte d'entrée de compréhension des luttes politiques qui se jouent dans un pays marqué par la transition politique. Que signifie cette polémique ? Comment est-elle comprise et réceptionnée par la société tunisienne ? Quel est le rôle contemporain du corps dans la sphère politique, dans un tel contexte ? Enfin, comment les mouvements féministes négocient-ils cette tension entre corps-objet et corps-sujet ?

Mon séjour de recherche à l'IRMC (septembre à décembre 2017) me permet de collecter deux types de données. Le premier est un corpus de la presse écrite qui retrace l'histoire de ces événements, et les discours en confrontation. Les quatre principales sources, trois en langue arabe (*Al-Chourouk*, *As-sabah*, *Al-Fajr*) et une en langue française (*La Presse*) couvrent les différentes tendances politiques de la société (gauche, pro-gouvernementale et islam politique). Le positionnement des journaux sur des clivages politiques (proximité avec le pouvoir, clivage gauche/droite) est moins évident qu'il n'y paraît. Un certain nombre d'entretiens sont menés avec des journalistes et des chercheurs sur les médias afin de combler les lacunes de la littérature existante sur la question. La seconde source d'information est institutionnelle. Il s'agit de collecter les comptes rendus de justice, la polémique ayant été marquée par de nombreux procès. Pourquoi la nudité est revendiquée en arme de protestation ? Est-elle historique ? Quelles en sont les limites et les critiques ?

Circulation et confrontation des modèles

La deuxième session de l'École doctorale itinérante en sciences sociales, destinée aux doctorants d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne, s'est tenue à l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis du Sénégal, du 11 au 18 septembre 2017. Elle était organisée, sous l'égide de Mame-Penda Ba, professeure à l'UGB et de Jérôme Heurtaux, chercheur associé à l'IRMC, par l'UGB, l'UFR des sciences juridiques et politiques de l'UGB, le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs. Afrique-diasporas (LASPAD), l'IRMC, l'Institut de recherche interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO, Paris-Dauphine, PSL) et le Centre Jacques Berque (CJB) à Rabat. Cette école a été réalisée dans le cadre de l'IRIS Études Globales financée par l'IDEX PSL (ANR-10-IDEX-0001-02 PSL). Elle a également été soutenue par plusieurs institutions : l'Institut de recherche sur le développement (IRD) à Dakar, les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) de Dakar, Rabat, Moroni, Bamako, le ministère de l'Enseignement supérieur du Mali et la Royal Air Maroc.

Cette seconde édition, après celle de Bamako en 2016 (cf. *supra*) avait pour thème : « Circulation et confrontation des modèles ». Il s'agissait d'encourager les étudiants à prendre en compte dans leurs recherches les modèles qui circulent concernant l'analyse de la démocratie et du développement, modèles confrontés à ceux utilisés par les acteurs sociaux et politiques, mais aussi de réfléchir à la pertinence des modèles d'analyse choisis dans le cadre de leur recherche. Dans une perspective tant théorique que méthodologique, c'est aussi une approche critique des modèles qui a été proposée, dans la mesure où les modèles circulent trop souvent en faisant silence sur leur condition de production et sans examen des usages qui en sont faits. Cette thématique était par ailleurs l'occasion de saisir les modèles issus des sciences

sociales africaines et africanistes, qui, confrontés à d'autres, conduisent à reconfigurer des questions épistémologiques de tout premier ordre.

L'école doctorale itinérante en sciences sociales

L'école doctorale itinérante en sciences sociales a été initiée par Jérôme Heurtaux, alors chercheur MAEDI à l'IRMC, sous l'impulsion de Karima Dirèche, directrice de l'IRMC entre 2013 et 2017. Destinée aux doctorants et aux jeunes docteurs en sciences sociales inscrits dans une université ou rattachés à un laboratoire situé dans un pays d'Afrique du Nord ou d'Afrique sub-saharienne, elle a pour objectif d'apporter un soutien méthodologique aux doctorants en sciences sociales tout en stimulant la coopération scientifique entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord et l'Europe. Chaque session, organisée chaque année dans un pays différent, est organisée en étroite collaboration avec une équipe de chercheurs de l'Université d'accueil. La sélection des participants et le programme sont réalisés en concertation. La réussite de l'événement est donc conditionnée par l'engagement du groupe local de collègues dans sa préparation, sa mise en place et son animation. L'encadrement des doctorants est enfin assuré par une équipe mixte de chercheurs locaux et étrangers.

La première et précédente édition a eu lieu en septembre 2016 à l'Institut de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université des lettres et des sciences humaines de Bamako (ULSHB) au Mali et a accueilli une trentaine d'étudiants venant du Sénégal, du Burkina Faso, de Guinée, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, encadrés par une dizaine de chercheurs confirmés. La thématique de cette première école était « L'écriture scientifique » (cf. reportage vidéo sur https://www.youtube.com/watch?v=tmyly_ibAFU).

École doctorale itinérante en sciences sociales

Conseil scientifique : Rose-Marie Lagrave (EHESS, présidente), Oissila Saaidia (IRMC, Tunis), Karima Dirèche (UMR Telemme, Aix-en-Provence), Mame-Penda Ba (UGB, Saint-Louis du Sénégal), Bréma Ely Dicko (ULSHB, Bamako), Jérôme Heurtaux (Université Paris-Dauphine, IRMC)

Coordinateur : Jérôme Heurtaux (Paris-Dauphine, IRMC)

Chargée de projet : Louise Favel (IRMC)

À travers cette école, l'IRMC renforce ses liens avec des institutions universitaires et de recherche situées en Afrique sub-saharienne. Au-delà des institutions, l'école offre une occasion concrète de travail en collaboration réunissant des chercheurs de divers horizons. L'expérience de ce travail en commun peut être vue comme un levier pour d'autres collaborations : cotutelles de thèse, sessions de formation doctorale ciblées, journées d'étude thématiques, colloques internationaux, etc.

La session de Saint-Louis du Sénégal

La seconde session de l'école doctorale itinérante a eu lieu à Saint-Louis du Sénégal du 11 au 18 septembre 2017. Elle a suscité un très fort intérêt auprès des doctorants et doctorantes des pays de la région. Pas moins de 263 candidats ont présenté un dossier, dont 233 complets, selon la répartition nationale suivante : Sénégal (36), Burkina Faso (30), Cameroun (25), Maroc (24), Algérie (17), Tunisie (18), Mali (17), Bénin (16), Côte d'Ivoire (15), Togo (13), Guinée (4), Niger (4), Tchad (2), Divers Cap-Vert, Madagascar, Comores, France, Nigéria... (12)

Comptes rendus d'activités



© YouTube. People et blogs

La sélection a été réalisée en fonction de plusieurs paramètres : qualité des dossiers (un classement était réalisé par pays après examen de l'ensemble des candidatures recevables), « prime » aux candidats inscrits dans une université sénégalaise (avec l'exigence de représenter l'ensemble des universités du pays), proximité géographique pour raisons de coût du transport (un bus a été affrété pour le groupe des Maliens et les doctorants guinéens ont également voyagé par voie terrestre). C'est pourquoi le groupe final était composé de la façon suivante : Sénégal (19), Mali (17), Côte d'Ivoire (1), Burkina Faso (3), Guinée (2), Maroc (3), Algérie (3), Tunisie (3), France (1), Bénin (1), Togo (1), Niger (1), Cameroun (1), Comores (1).

Les encadrants (cf. liste ci-dessous) étaient au nombre de 17, se répartissant entre Sénégalais (9), maliens (2), français (5) et marocains (1).

La première partie de chaque matinée était consacrée aux présentations de dix encadrants issus de différentes disciplines et traditions intellectuelles. Toutes portaient sur la thématique de l'école (circulation et confrontation des modèles). Les doctorants étaient invités à réagir et discuter avec les intervenants.

La seconde partie de la matinée et les après-midi étaient consacrés aux ateliers doctoraux. Cinq groupes de 11 à 13 doctorants, encadrés par 3 chercheurs confirmés, ont été constitués sur une base

thématique (questions économiques et locales, questions politiques et juridiques, questions de genre, migrations, santé, autres) tout en respectant les principes d'interdisciplinarité et de mixité internationale. Les étudiants ont pu présenter leur recherche à deux reprises au cours de la semaine, la seconde intervention ayant pour objectif de vérifier si l'essentiel des critiques et des conseils reçus lors de leur première intervention avait été intégré.

Atouts et points forts

Un appui inestimable aux recherches des doctorants

De l'avis de l'ensemble des doctorants qui l'ont exprimé pendant et au sortir de l'école doctorale, les séances plénières et les travaux en ateliers ont constitué d'importantes ressources pour reconfigurer leur problématique et leurs méthodes. Ils disent avoir pris conscience des blocages rencontrés, et avoir été rassurés sur la pertinence de leur objet de recherche. Bien qu'exigeant, le climat de bienveillance qui présidait aux débats a été un élément décisif pour lever timidité et incertitudes. Certains disent être repartis avec un nouvel élan et un courage revivifié pour reprendre et reformuler leur recherche, tant sur le plan de la définition de l'objet, de la méthode employée ou du cadre théorique mobilisé. En outre, les problèmes liés à la constitution d'une bibliographie critique et au bon usage des références dans la démarche de recherche, ont été soulevés. L'école représente une occasion rare d'offrir un encadrement innovant à des étudiants venus d'horizons divers.

La volonté de travailler en réseaux

L'école doctorale s'est structurée sur une démarche active de décentrement des sciences sociales, en donnant une place importante à la question de la circulation des savoirs et en interrogeant tout particulièrement les possibilités pour les jeunes chercheurs africains d'avoir toute leur place dans les grandes enquêtes empiriques, face à une surabondance de travaux et de concepts construits à partir de terrains dans les sociétés européennes et d'Amérique du Nord. En cela, et en

Nom	Prénom	Discipline
BA	Mame-Penda	Science politique
DIALLO	Pape Fara	Science politique
SECK	Abdourahmane	Sociologie
FALL	Mouhamédoune Abdoulaye	Sociologie
NDIAYE	Cheikh Tidiane	Économie
KAH	Amadou	Droit public
DIAGNE	Mayacine	Droit public
DIONE	Maurice Soudieck	Science politique
NDAO	Abdou Ndukur	Anthropologie
LAGRAVE	Rose-Marie	Sociologie
HEURTAUX	Jérôme	Sociologie politique
DIRECHE	Karima	Histoire
ZAOUAOU	Hassan	Sociologie politique
SAAIDIA	Oissila	Histoire
LIMA	Stéphanie	Géographie
TRAORE	Idrissa Soiba	Sociologie de l'éducation
KAREMBE	Yousseuf	Sociologie

s'appuyant sur une équipe de l'Université Gaston Berger particulièrement investie dans les réseaux internationaux s'intéressant à ces questions, l'école doctorale s'inscrit pleinement dans les débats en cours relatifs à la globalisation des sciences sociales, et plus précisément dans l'émergence d'échanges et de dialogues pluralistes, multipolaires. Les réseaux créés dans ce cadre pourront ainsi, sur le moyen et long terme, être un appui pour constituer un pôle africain de la recherche en sciences sociales.

Il s'agissait d'inciter les doctorants à constituer des réseaux thématiques, disciplinaires ou pluridisciplinaires, en fonction des affinités électives dont les sessions doctorales sont le théâtre. Une page facebook « Ecole doctorale itinérante » a été créée lors de la session de Saint-Louis. Réunissant l'ensemble des doctorants qui ont participé à la session et vite rejoints par les participants de l'école de Bamako (septembre 2016), elle est rapidement devenue une plateforme d'échange d'informations (sur d'autres écoles doctorales, sur des appels à contributions, etc.), d'articles, de sources et de contacts. Des réseaux disciplinaires sont également en cours de constitution, dont un réseau de jeunes chercheurs africains en droit public.

université ou leur pays d'origine (ou dans un autre pays de la zone). D'où la nécessité de mettre ensemble, pas seulement pour des raisons intellectuelles, des chercheurs des différentes sciences sociales et du droit.

Donner une visibilité aux sciences sociales issues des sociétés africaines

Le fait que l'école ait lieu chaque année dans une université et un pays différents permet un effet d'entraînement de doctorants et de collègues confirmés qui ne se connaissaient pas ou peu, et qui, à la faveur des débats, entendent participer à la formation des doctorants. Par ce biais, il s'agit aussi de donner visibilité et légitimité aux sciences sociales issues des pays d'Afrique. Raison pour laquelle nous avons insisté sur l'importance des enquêtes de terrain.

Les limites et comment les dépasser

La modestie du format

Les principales limites de l'école doctorale sont sa durée et le *turn-over* des doctorants. Une semaine par an, autour d'un groupe de doctorants non identique d'une année sur l'autre, restreint d'évidence l'ambition de cette école. C'est

Un accès réduit à la documentation et aux bibliothèques

L'école itinérante se tient dans des espaces universitaires inégaux quant à l'accès à la documentation en sciences sociales et aux ouvrages fondamentaux internationaux. En sorte que les bibliographies recommandées sont susceptibles de rester lettres mortes. Nous avons soulevé cette question au Mali lors d'un rendez-vous avec la Ministre de l'Enseignement supérieur, mais ce problème crucial demeure dans nombre d'universités de la région, comme en ont témoigné les doctorant(e)s.

Un financement restreint

Le format de l'école est encore très dépendant des financements que nous trouvons et que nous réunissons tardivement chaque année. De ce budget dépend, on l'a vu, la sélection d'un nombre restreint de doctorants pour certains pays, alors même que leurs projets sont scientifiquement recevables. Mais surtout, il s'agit de pérenniser et d'élargir cette école doctorale. L'objectif serait en effet, de créer une école doctorale tout au long de l'année, qui ne soit pas rattachée à une institution en particulier, et qui offrirait, outre les grandes sessions annuelles, des formations ciblées (type séjour d'un enseignant-chercheur ou deux dans un laboratoire pour un séminaire doctoral intensif d'une semaine, rencontres doctorales thématiques avec un plus petit nombre de participants, encadrement de la rédaction d'un article académique, les pistes sont nombreuses).

Reste que rendez-vous est pris pour la troisième session en 2018, qui devrait être hébergée par une université d'Afrique subsaharienne. La nouvelle directrice de l'IRMC, Oissila Saadia, qui était présente à Saint-Louis du Sénégal, s'est d'ailleurs engagée à accueillir dans les années à venir, une des prochaines éditions de l'école doctorale itinérante en Tunisie.



© YouTube (People et blogs).

Ces réseaux pourraient être la matrice de la relève d'une génération d'enseignants-chercheurs à même de s'investir ensuite dans la formation et l'accompagnement doctoral dans leur

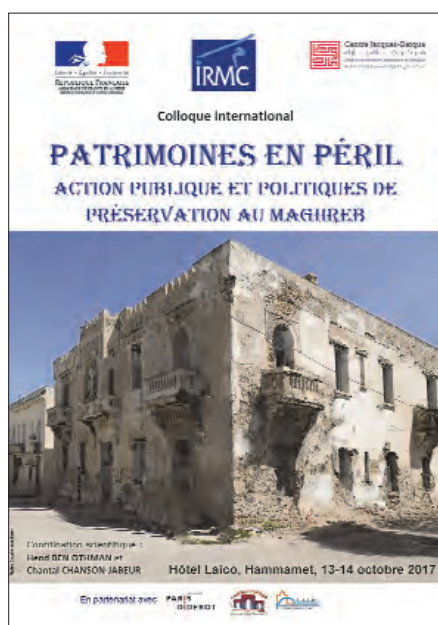
pourquoi nous avons plaidé pour des relais intermédiaires (réseaux, ateliers inter-universitaires) pour pallier le manque d'espaces de discussions des thèses en cours.

Jérôme Heurtaux

Université Paris-Dauphine, PSL Research
University, CNRS, [UMR 7170], IRISSE, 75016
Paris, France
Chercheur associé à l'IRMC

Patrimoines en péril Action publique et politiques de préservation au Maghreb

Le colloque international interdisciplinaire "Patrimoines en Péril : Action publique et politiques de préservation au Maghreb" s'est tenu les 13 et 14 octobre 2017 à Hammamet. Il a été organisé par l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain de Tunis (IRMC), en collaboration avec le laboratoire Cessma de l'université Paris Diderot, l'Université Ferhat Abbas de Sétif (Laboratoires PUVIT et LAM), le centre Jacques Berque de Rabat et le LAAM de l'Université de La Manouba.



Ce colloque, coordonné par Hend Ben Othman, enseignante chercheure à l'Université de Carthage et chercheure associée à l'IRMC et Chantal Chanson-Jabeur, chercheure au Laboratoire Cessma de l'université Paris Diderot, a réuni 36 chercheurs de différents pays (Algérie, France, Maroc, Mauritanie, Syrie et Tunisie) et de différentes disciplines : archéologues, historiens, économistes, etc, travaillant sur la problématique du patrimoine, ainsi que des professionnels dont des architectes et des urbanistes, mais également les institutions publiques



© tn.ambafrance.org

chargées de la préservation du patrimoine (INP), la représentante de l'ICOMOS en Tunisie et des représentants de la société civile (associations de sauvegarde des médinas en Tunisie, les amis du patrimoine...)

Cette rencontre scientifique a permis de confronter les terrains et de faire le point sur les paradigmes de l'action publique en matière de préservation du patrimoine dans les différents pays étudiés. L'accent a été mis sur les instruments de la préservation et les processus de patrimonialisation, avec une

attention particulière aux approches participatives. Le débat a permis de réinterroger la notion de patrimoine et d'en redéfinir les contours, à travers la présentation de cas de bâtiments ou de tissus urbains autres qu'arabo-musulmans (patrimoine colonial, berbère, espagnol) souvent délaissés. Ce dernier axe a permis de mettre en exergue les enjeux éminemment politiques et économiques, et souvent identitaires et symboliques du classement.

Outre la richesse scientifique de ce colloque, il a été l'occasion de constituer un nouveau réseau interdisciplinaire, composé d'universitaires et de professionnels, de représentants d'institutions publiques et de la société civile, avec des perspectives de publications mais également d'organisations de futures rencontres sur la problématique patrimoniale.



© tn.ambafrance.org

Hend Ben Othman

Enseignante, chercheure à l'université de Carthage. Doctorante en Urbanisme et aménagement à l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU)

NDLR : La première édition des Journées doctorales de l'IRMC, intitulée « Interdisciplinarité et nouveaux objets de recherche » a été organisée les 10 et 11 mai 2017. Le comité d'organisation de l'événement, composé de Sarah Adjel, Quentin Deforge, Anne Guillaumet et Nassima Mekaoui-Chebout, en avait d'ailleurs déjà rendu compte dans la *Lettre de l'IRMC* n° 19. L'enjeu de cette journée était de créer un espace de dialogue interdisciplinaire entre les différents doctorants participants (en sociologie, histoire, sciences politiques, géographie, droit) et de discuter de la place de l'interdisciplinarité dans leurs objets de recherche respectifs. Le compte rendu précédent expliquait les enjeux et les limites de l'interdisciplinarité (double injonction : ne pas y sacrifier et ne pas la forcer) lorsqu'on souhaite déceler de nouvelles dynamiques de recherche en rapprochant des travaux aux contours communs. Il laissait une large place aux retours critiques des discutants et des participants à la journée et concluait en présentant l'interdisciplinarité, non pas comme une somme de pratiques difficile à concilier, mais comme un langage permettant d'accéder au monde commun des sciences sociales.

L'objet de ce dossier thématique est de compléter l'analyse synthétique, table par table, de la précédente livraison en revenant plus en détail sur certains des travaux présentés lors des journées, afin de mettre en évidence la cohérence et la pertinence des thématiques choisies en fonction des différentes orientations qui servaient de trames à ces journées (pour rappel : objets locaux/objets globaux ; périmètre de l'État ; les dynamiques de l'action collective ; représentations coloniales ; et espaces et territoires).

Pour une sociologie historique (et située) de l'expertise transnationale

Retours d'enquêtes et propositions à partir des activités de « développement parlementaire » en Tunisie

Quentin DEFORGE

doctorant à l'IRISSO, Université Paris Dauphine

À quel degré, et selon quelles modalités, les institutions et les acteurs politiques sont-ils « globalisés » ? Nous voulons défendre ici l'idée que depuis le soulèvement de 2011, la Tunisie offre un terrain privilégié pour poser cette question, et nous souhaitons faire quelques propositions pour s'en saisir. À partir de 2011, un grand nombre d'acteurs internationaux se sont installés en Tunisie, pour y déployer savoirs et experts. Jusqu'à 2014 tout particulièrement, il était difficile d'échapper au très grand nombre de formations, de « *worskshops* » ou encore de conférences organisés dans les hôtels de Tunis ou de sa banlieue nord. Toutes les thématiques qu'il était possible d'aborder pendant la transition l'ont été. Rédaction de la constitution, bien sûr, mais aussi « réforme du secteur de la sécurité », « justice transitionnelle » ou encore appui au parlement et à la mise en place de l'ISIE : tous ces objets politiques de la transition ont « bénéficié » d'un déploiement d'expertise internationale. Il est donc tout autant difficile de nier le fait que ces acteurs transnationaux aient pu jouer un rôle dans l'émergence des nouvelles institutions tunisiennes, en

transition ou parfois en construction. Cependant, comment comprendre leur rôle ? Comment éviter les deux travers qui se présentent à la recherche : ne pas surestimer leur rôle et attribuer les éléments les plus significatifs de la transition à des acteurs étrangers ; ou ne pas choisir plus simplement d'ignorer ces acteurs et de rester dans un cadre national. Le second travers est tentant au vue des difficultés qui peuvent apparaître lorsqu'il s'agit d'enquêter sur ces expertises en plein déploiement.

Notre recherche a pris cette interrogation comme objet central. Après un premier terrain exploratoire fin 2014 et début 2015 en Tunisie, nous avons choisi de suivre le déploiement de l'expertise en « développement parlementaire ». Autrement dit, nous avons cherché à reconstituer, pour en faire notre objet d'enquête, l'ensemble des acteurs qui à Tunis où dans les espaces transnationaux de production de cette expertise ont participé, directement ou indirectement, au déploiement d'activités et d'experts visant à « soutenir » l'Assemblée Nationale Constituante (ANC), puis l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Ceci nous

a rapidement amené à investir deux types de terrains, qu'il nous a d'ailleurs fallu connecter. D'abord, nous avons mené une enquête d'environ 9 mois au total dans les lieux de production de l'expertise transnationale mobilisée pour le « renforcement » des parlements. Alors que le terrain tunisien, tout comme la « littérature grise » (brochures, manuels de bonnes pratiques, etc.) semblaient laisser apparaître une grande multiplicité d'acteurs, et une expertise de nature « globale », le premier enjeu pour nous a été de « localiser le terrain de l'international ». Autrement dit, il s'agissait pour nous de déconstruire cette expertise des institutions démocratiques en identifiant les institutions, les lieux, les individus qui l'incarnent. L'ensemble des traces laissées sur internet (biographies ; matériaux distribués lors d'événements ; travaux académiques d'experts ; etc.) nous ont été sur ce point d'une grande aide, pour réussir à « resituer » cette expertise globale, à poser les premières pierres de la genèse de cette expertise parlementaire, à identifier ses acteurs les plus centraux. C'est de cette manière que nous avons tracé le chemin d'une enquête au sein de quatre sites privilégiés : les sièges du Programme des

Nations Unies pour le Développement, celui du *National Democratic Institute*, de la Banque Mondiale, et de l'Union Inter-Parlementaire. Nous sommes ainsi parvenus de cette manière à accumuler un ensemble d'archives, et à réaliser un ensemble d'entretiens pour parvenir, comme principal résultat, à montrer comment un petit groupe de personnes, localisées dans ces différentes institutions, ont fait émerger depuis le début des années 1990, entre ancrage académique et connaissances issues du « terrain », un ensemble de savoirs et d'études de cas sur ce que serait le « bon » fonctionnement des parlements.

Le deuxième terrain investi est le terrain tunisien, ou plutôt, la deuxième partie de notre enquête est une ethnographie des « professionnels de l'international » que sont les experts en développement parlementaire. Il s'agissait ainsi pour nous « d'ouvrir la boîte noire » des organisations internationales sur le terrain, dans leurs rapports avec les acteurs politiques et administratifs tunisiens. Par le biais d'un stage, obtenu lors de notre terrain exploratoire, il a ainsi été possible de passer trois mois au sein de l'équipe de renforcement du parlement tunisien mise en place par le PNUD depuis le début des travaux de l'ANC. Nous avons donc participé nous-mêmes à ces activités, chaque jour, dans les bureaux locaux du PNUD comme dans les couloirs de l'ARP ; lors des interactions avec les responsables politiques comme lors de la préparation des travaux, de la mobilisation des différentes formes de savoirs, de références internationales. L'intérêt de cette enquête a été double, en nous offrant tout d'abord d'observer les angles morts d'activités transnationales peu connues. Notre principal apport est alors de montrer que ces experts ne sont pas tant des prescripteurs inflexibles de normes internationales, mais que leur travail se résume davantage à la mise en place d'activités visant à mieux faire circuler ce qui pourrait constituer un répertoire « légitime » de dispositifs et de procédures parlementaires, dont le périmètre et les origines sont alors à identifier. Le deuxième apport, qui permet déjà d'évoquer une piste pour l'inscription de ces activités dans une certaine globalisation des institutions politiques, est l'utilisation que nous avons faite de cette expérience tunisienne, comme

observation participante mais aussi comme expérience personnelle, pour mieux incarner l'expertise transnationale que nous prenons pour objet au cours de notre enquête dans les sièges de ces organisations : « *Vous m'avez présenté l'activité de NDI au niveau global, mais comment avez vous mis en place votre projet en Tunisie ? Qui étaient vos interlocuteurs dans le champ politique ? Qu'avez vous pensé de la première version de la constitution ?* ». Une relative connaissance du champ politique tunisien permet alors de donner un virage aux entretiens, d'une relative abstraction des activités à une discussion « située » dans le champ politique tunisien.



L'enquête, sous forme d'allers-retours entre espaces transnationaux de production d'une expertise et ethnographie de ses professionnels sur le terrain, fait alors ressortir – il nous semble – l'intérêt du dépassement des échelles « globales » et « locales ». Cependant, articuler la jonction de ces deux perspectives est loin d'être une pratique habituelle dans l'étude d'objets internationaux traditionnellement sous le monopole de disciplines – telles que les relations internationales – peu ouvertes aux perspectives empiriques. La grande richesse que représente le choix de ce type d'objet devient alors de participer à un questionnement, en cours actuellement et à l'échelle elle-même globale, sur les méthodes et les concepts qui peuvent permettre de se saisir des acteurs et des espaces transnationaux. On peut ainsi citer trois grands enjeux autour desquels se structure la littérature. Il s'agit d'abord de parvenir à contester les monopoles disciplinaires de l'international, en particulier celui des relations internationales, tout en maintenant parfois le dialogue avec celles-ci, comme le fait le courant de l'*international political sociology*. Il s'agit également, comme le propose Johanna Siméant autour des « enquêtes globales », de questionner l'usage de concepts construits dans des espaces nationaux sur des objets transnationaux. Un certain nombre d'auteurs s'interrogent enfin sur ce que la globalisation

et l'arrivée de nouveaux objets de recherches transnationaux fait aux disciplines, et en quoi ces processus ré-ouvrent le champ des possibles en termes d'interdisciplinarité.

En cherchant à s'inscrire dans ces littératures qui tendent à se structurer, à se consolider, nos intuitions issues du terrain nous ont alors amené à réunir les deux pans de notre enquête en une problématique commune : dans quelle mesure le déploiement de savoirs experts transnationaux concernant le fonctionnement des institutions politiques en Tunisie depuis 2011 est-il la continuité d'une sociologie historique du politique dans une certaine mesure « globalisée » ? Nos orientations de recherches actuelles consistent ainsi à ne pas prendre notre terrain en Tunisie comme une « simple » étude de cas, mais à l'inscrire dans la genèse d'activités internationales qui apparaissent de plus en plus présentes, de plus en plus sophistiquées, aux savoirs de plus en plus stabilisés, de plus en plus légitimes. La Tunisie devient ainsi une incarnation, à un moment historique donné, du degré d'institutionnalisation de l'expertise au niveau international, des rapports de forces et des formes que peuvent prendre les interactions entre les acteurs constitutifs d'un État (fonctionnaires, ministres, députés) et des acteurs internationaux s'appuyant sur des normes, des standards, des modèles institutionnels dont la légitimité est reconnue à des degrés divers, tant au niveau international qu'aux seins des champs politiques nationaux.

Bibliographie

- SIMÉANT J., 2012, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, 100, 4, 129.
- LECLER R., 2016, « Resituer la mondialisation. Récit d'une enquête sur la prise en charge administrative de l'audiovisuel international en France », *Terrains/Théories*, 5.
- MAERTENS L., 2016, « Ouvrir la boîte noire: Observation participante et organisations internationales », *Terrains / Théories*, 5.
- BASARAN T., BIGO D., GUITTET E.-P., WALKER R.B.J., 2016, *International Political Sociology: Transversal Lines*, London ; New York, Routledge, 310 p.
- SIMÉANT J., 2015, *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, CNRS, 408 p.

Quelle approche européenne au soutien aux droits humains en Tunisie ?

Clara DELLA VALLE

doctorante à l'Université Sant'Anna (Pise)

Cette contribution advient à la suite des « Journées Doctorales », qui se sont déroulées à la bibliothèque de l'IRMC le 10 et 11 mai 2017 autour de la thématique « Interdisciplinarité et nouveaux objets de recherche », et qui ont constitué un moment précieux d'échange intellectuel entre les chercheurs/chercheuses et les doctorant(e)s associé(e)s à l'IRMC (dont un compte-rendu a été présenté par Nassima Mekaoui-Chebout dans la lettre de l'IRMC n. 19).

Dans le cadre de ces journées, la table ronde « Objets locaux / Objets globaux » – comprenant les présentations de Quentin Deforge, Selima Kebaili et moi-même, et ponctuée par les interventions de Karima Dirèche et Jérôme Heurtaux – s'est déroulée autour des approches empiriques exploitées sur le transnational, avec un focus particulier sur les pratiques d'enquête. Plus précisément, la table ronde s'est interrogée sur : « Comment se saisir du transnational sur le terrain ? ». La question pose plusieurs défis méthodologiques et pousse le chercheur/la chercheuse à se confronter à des disciplines différentes. Mon travail de recherche s'insère dans ces questionnements, en visant à comprendre l'approche européenne de soutien aux droits humains en Tunisie et le changement mis en place dans cette approche, suite aux événements de 2011.

Ce travail s'intègre aux études sur l'identité de l'Union Européenne (UE) et son rôle sur la scène internationale, qui – en tirant de la contraposition au sein des études sur les relations internationales entre les approches réalistes et constructivistes – se sont divisés entre approches basées sur les normes (« *Normative Power Europe* », Manners, 2002 ; Nicolaidis, Withman, 2013 ; Birchfield, 2013 ; Lucarelli, Manners,

2016), et approches critiques envers ces derniers (Hyde-Price, 2006 ; Seeberg, 2009 ; Youngs, 2004 ; Martin, 2011 ; Diez, Risse, 2010 ; Bicchi, 2006 ; Cebeci, 2012). Plus précisément, mon travail tend à réunir les deux en une sorte de « synthèse » en revenant au concept de « *Normative Empire Europe* » (Del Sarto, 2016). D'après Raffaella Del Sarto « en conceptualisant l'UE comme un empire, on peut concevoir que l'UE exporte des règles et des pratiques aux États voisins en tant que *modus operandi* des empires dans la poursuite de leurs propres intérêts ; ce *modus operandi* sert aussi à la construction d'une identité normative »¹. Cette lecture permet, donc, une synthèse entre les approches réalistes et constructivistes sur l'identité de l'UE et son rôle sur la scène internationale, y compris du point de vue du soutien aux droits humains.

Dans ce cadre, le choix du terrain tunisien dérive de la constatation que le pays a été toujours considéré comme le « bon élève » de l'UE ou la « *success story* » de la politique Européenne de voisinage (PEV) au sein du voisinage sud ; encore plus à partir de 2011, quand la Tunisie est devenue le principal pays à bénéficier de l'approche « *more for more* »². Pour cette raison il est intéressant de partir du terrain tunisien pour étudier l'approche européenne de soutien aux droits humains afin de comprendre si il y a vraiment eu un changement après 2011 et si ce changement a contribué aux améliorations de la situation des droits humains dans le pays.

En lien avec l'objet de la table ronde dans laquelle cette contribution s'insère, partir du terrain d'enquête tunisien permet d'analyser l'approche européenne (*i.e.* transnationale) à travers une « focale » tunisienne (*i.e.* locale).

Clairement, l'étude du terrain (commencée en avril 2017 et toujours en

cours) s'inclut dans une précédente étude sur les relations euro-tunisiennes (et plus globalement euro-méditerranéennes) à partir du Processus de Barcelone (1995), d'où dérive l'intérêt de s'interroger sur l'approche de soutien aux droits humains dans les pays voisins mis en place par l'Union Européenne (UE) ces dernières années. En effet, ce soutien a été initialement prévu dans l'article 21 du Traité sur l'Union Européenne (TUE)³, qui constitue la cristallisation d'un processus amorcé à la fin des années 1980 avec la fin de la guerre froide et qui vise à accorder la politique de l'Union et des pays voisins en ce qui concerne (entre autres) la thématique des droits humains. Au sein de ce processus, le partenariat Euro-Méditerranéen (1995) – puis Union pour la Méditerranée (2008) – a inclus le soutien à la démocratie et aux droits humains dans le premier pilier sur le dialogue politique et sécurité ; ensuite la PEV (2004) a défini tous les accords de coopération entre l'UE et les pays voisins sur les droits humains de « *core values* ». Après le « Printemps Arabe », le principe du « *more for more* » a, plus encore, mis l'accent sur la composante des droits humains dans les relations euro-méditerranéennes.

Malgré cela, plusieurs études ont démontré que le chapitre des droits humains est devenu avec le temps le moins effectif de la coopération euro-méditerranéenne (Joffé, 2007 ; Cassarino, 2012). Différents facteurs ont contribué dès le début à ce résultat : premièrement, la définition de critères (nécessaires pour comprendre le niveau d'engagement envers le respect des droits humains d'un pays non-UE afin de suivre les progrès et de réagir en conséquence) n'était pas une condition préalable à l'ouverture de négociations. Deuxièmement, les pays de l'Afrique du Nord on toujours exercé une

forte influence sur l'UE et ses États membres dans les dialogues sur la migration ; enfin, l'Union a très souvent poursuivi la consolidation d'un paradigme de sécurité et la recherche prédominante de stabilité de son voisinage sud. En conséquence, une coopération renforcée sur la migration et les frontières est devenue de plus en plus une question de haute politique dans les relations euro-méditerranéennes ; ce qui apparaît encore de façon plus évidente aujourd'hui dans la dernière révision de la PEV en 2015.

En Tunisie, en particulier, la priorité accordée aux préoccupations en matière de sécurité dans les négociations bilatérales et multilatérales sur la migration a permis à l'ancien président Ben Ali de « réajuster » ou de canaliser judicieusement les règles et les politiques sur les questions migratoires en vue de renforcer sa propre domination à l'intérieur du pays. Cela a eu de graves conséquences pour le respect des droits humains dans le pays. En d'autres termes, jouer un rôle prédominant dans les dialogues euro-méditerranéens sur la migration était un moyen pour Ben Ali d'acquiescer une certaine crédibilité et, dans le même temps, de renforcer la légitimité du régime, malgré le manque de respect des droits humains et le mécontentement social dans le pays. L'UE a, en quelque sorte, soutenu le « réajustement » de Ben Ali, en commençant déjà en 2010 par la feuille de route pour un partenariat privilégié (conclu en 2012) avec la Tunisie (Cassarino, 2014).

Après 2011 – comme déjà mentionné – la révision de la PEV a mis en place une nouvelle approche basée sur le soutien aux droits humains, dont la Tunisie a été le principal bénéficiaire au sein du voisinage sud.

En se concentrant sur les droits humains, cette recherche choisit la sous-catégorie de droits de femmes comme outil analytique pour deux raisons principales : la première dérive de la constatation que les associations et mouvements des femmes sont

particulièrement actifs en Tunisie et qu'ils ont massivement contribué au « Printemps Arabe » et à la phase de transition ; la deuxième concerne la possibilité de réfléchir aux limites d'une approche européenne (et plus globalement occidentale) à la question de droits des femmes, en revenant ici d'une façon interdisciplinaire aux études de genre, en particulier à la critique venant par le soi-disant « *black feminism* » et « *post-colonial feminism* » (B. Hooks, 1984 ; Mohanty, 1986 ; Crenshaw, 1989 ; Spivak, 1999).

En conséquence, l'étude de terrain a, jusqu'à aujourd'hui, été concentrée sur les modalités utilisées par l'UE pour soutenir les droits des femmes en Tunisie, tant au

locales bénéficiant de fonds européens ; les experts locaux en tant que chercheurs/chercheuses sur la thématique et associations historiques. Les entretiens conduits jusqu'à aujourd'hui se sont concentrés, d'un côté, sur l'approche actuelle mise en place par l'UE (choix des acteurs de référence ; modalité d'inclusion / exclusion de la société civile ; facilitation du dialogue entre la société civile et les acteurs institutionnels, etc.) avec pour but d'identifier les points de force comme les limites de l'application des modalités UE au contexte tunisien. D'un autre côté (là où il y en avait la possibilité), elles ont abordé la question du changement d'approche entre la période pré et post

2011, question qui sera approfondie dans les entretiens à venir. Une fois l'étude du terrain tunisien complétée, des entretiens semi-directifs à réponses ouvertes seront conduits à Bruxelles (et plus précisément à la DGNEAR de la Commission) sur la base du matériel rassemblé en

Tunisie. Les résultats obtenus seront reportés sur le cadre théorique de référence avec pour objectif de confirmer, d'infirmer ou de mieux comprendre sur la base du matériel issu du terrain.



niveau politique que du point de vue du financement des projets relatifs aux questions de genre. Cette étude a été précédée d'une analyse documentaire qui concerne, au niveau local, les changements relatifs aux femmes dans la Constitution et dans le Code du Statut Personnel Tunisien ; au niveau transnational, les accords d'association entre l'UE et la Tunisie et les documents relatifs aux accords (ENP Action Plans, Progress Reports, etc.) à travers le prisme du genre, *i.e.* en identifiant les programmes et les projets de l'UE destinés au soutien aux femmes. L'étude a donc été structurée sur la base des entretiens semi-directifs et en réponses ouvertes aux acteurs/actrices inclus dans ces programmes/projets, notamment : les fonctionnaires de l'UE travaillant à la délégation à Tunis ; les membres du Gouvernement tunisien inclus dans le Programme bilatéral « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » ; les agences onusiennes, les ONG internationales et les associations

¹ R. A. Del Sarto, 2016, 'Normative Empire Europe, the European Union, its Borderlands, and the Arab Spring', *Journal of Common Market Studies*, Vol. 54, N. 2.

² Introduit par la révision de la PEV en 2011, ce principe établit que les pays qui avancent le mieux en termes des réformes démocratiques et de respect des droits humains peuvent recevoir une aide financière de la part de l'UE.

³ D'après l'article 21 du TUE : « L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde : la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international ».

La place de la nature dans la société tunisienne

Les empreintes du politique sur l'environnement

Anne GUILLAUMET

doctorante à l'Université d'Avignon Pays du Vaucluse

Environnement et politiques publiques en Tunisie

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a été le signal donné à de nombreuses nations pour faire de l'environnement et de sa préservation un enjeu majeur de leurs politiques nationales. La Tunisie, plus petit pays du Maghreb n'a pas raté ce rendez-vous et a profité de cette dynamique internationale pour elle aussi mettre en place une stratégie en faveur de l'environnement. Très vite, la Tunisie ratifie la Convention sur la Diversité Biologique (signée à Rio en 1992, ratifiée en mai 1993), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (signée en 1994, ratifiée en 1996), la Convention cadre sur les changements climatiques (signée et ratifiée en 1993) ainsi que d'autres conventions internationales en lien avec la préservation de l'environnement. Elle adopte également l'Agenda 21 de Rio et s'engage à élaborer un Agenda 21 national.

Outre ses engagements sur ces textes fondateurs au niveau international, la Tunisie, au lendemain du Sommet de Rio crée, structure (quasiment de toute pièce) l'organisation au sein de son État pour se doter de réelles stratégies et moyens pour participer à la préservation de l'environnement. Son premier rapport national sur la Diversité Biologique (1998), fait état du nouvel outillage tunisien en détaillant l'organisation mise en place, les stratégies sectorielles prévues, les nouveaux cadres institutionnels et juridiques mis à jour ou créés ainsi que l'état des engagements internationaux pris. Et dans le premier Rapport national sur l'état de l'environnement publié en 1993, M. Mlika alors ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (neveu de Ben Ali et ancien directeur de l'Office national de

l'assainissement-ONAS) rappelle dans son propos introductif que la Tunisie n'est pas « novice » en matière de protection de l'environnement, mais qu'un besoin de « mise en cohérence » semble indispensable au niveau des « institutions administratives et techniques, des associations, des dispositions réglementaires et législatives » afin de mener une politique plus efficace. Il rappelle également que la Tunisie s'est dotée d'une « structure solide pour mettre en œuvre sa politique de l'environnement », composée de trois piliers que sont l'ONAS créée en 1974, l'ANPE (Agence nationale pour l'environnement, créée en 1988 (et dont les prérogatives ont été revues en 1992) et pour chapeauter ses établissements publics, la création, peu avant le Sommet de Rio, du premier ministère en charge de l'environnement qui voit le jour en 1991.

La Tunisie, à cette époque, souhaite clairement se positionner comme un acteur/partenaire/modèle au niveau des autres pays du Maghreb, de l'Afrique et être un alter-ego des pays occidentaux. Des prétentions soumises toutefois à l'octroi de financements de la part des bailleurs de fonds internationaux.

Bien qu'ayant dans les rapports nationaux annuels de l'état de l'environnement et ceux de la diversité biologique des comptes-rendus très détaillés, parfois très techniques et souvent très élogieux des actions mises en œuvre, au lendemain de la Révolution de 2011, la Tunisie semble complètement dépourvue de la moindre stratégie et organisation en faveur de l'environnement.

La presse nationale ainsi que les réseaux sociaux se font régulièrement écho du niveau de dégradation du cadre de vie, de la saleté des rues et de l'anarchie dans la gestion des déchets. Ils attribuent clairement cet état de fait au désengagement de l'État et des

municipalités mais aussi au manque de civisme des Tunisiens. Ils s'indignent de cette situation et regrettent que la « Tunisie verte » d'autrefois ne soit plus.

Par ailleurs, au moment des différentes élections qui se sont tenues en Tunisie au lendemain de la révolution (législatives en 2011 et 2014, présidentielles en 2014), il semble que l'environnement ait été absent des programmes politiques des principaux partis.

La place de la nature dans la société tunisienne - Retours de terrain

Aussi, la place qu'occupe la nature dans la société tunisienne actuelle nous questionne. Dans cet article et à l'occasion des Journées doctorales de l'IRMC sur la thématique des territoires et de leurs dimensions plurielles, nous avons choisi d'aborder la dimension politique. C'est-à-dire s'intéresser aux politiques publiques en faveur de l'environnement et à la manière dont elles se manifestent dans la vie des Tunisiens. Identifier les marqueurs de ces politiques sur le terrain, leur intégration dans la société et les contradictions qu'ils sont susceptibles de révéler dans ces politiques. Comme terrain, nous avons sélectionné deux espaces de « nature » différents de manière à élargir notre champ d'étude. L'un est Ichkeul, un parc national situé au nord-ouest de Tunis et le second Nahli, un parc urbain, situé dans la banlieue nord-ouest de Tunis.

Dans cet article, nous souhaitons faire une synthèse du travail de terrain effectué sur ces deux sites. Au préalable de ce travail de terrain, il est à noter qu'un important travail d'analyse de contenu des différentes publications des ministères de l'environnement et de l'agriculture, pour ne citer qu'eux, ainsi que des entretiens semi-directifs avec des acteurs de l'environnement en Tunisie que ce soit du

côté des organisations d'État, des associations, des universitaires, des opérateurs de voyage, au niveau national ou local ont été réalisés.

Pour ce travail de terrain, la méthodologie utilisée est inspirée de celle que pratiquait Duvignaud quand il se rendait dans les années soixante à Chebika, oasis de montagne du sud de la Tunisie, pour effectuer ses travaux de recherche en microsociologie (*Chebika, sociologie d'un village tunisien*, publié en 1968). Duvignaud se rendait régulièrement sur son terrain d'étude (dans son ouvrage, il parle d'ailleurs d'« étude de cas » et justifie ainsi la dénomination de microsociologie, Chebika p.17). Il observait la vie du village et de ses habitants, dans l'enceinte du village mais aussi dans la palmeraie et dans les alentours que ce soit vers les sources d'eau ou vers la plaine désertique. Il prenait des notes sur un carnet et s'entretenait avec les habitants et les bédouins d'une manière qui semblait très libre (sans questionnaire dans la main à remplir).

« Chebika » a fortement influencé ma méthodologie d'enquête sur le terrain. Au carnet de notes de Duvignaud, j'ai souhaité ajouter un appareil photographique afin de capturer des instants et ainsi disposer d'une source de données complémentaire à ma prise de notes. Cette double « perception » avait pour but d'éviter un maximum de subjectivité pour être dans la perception et non la représentation (même si nous concevons que la perception est forcément subjective). Par ailleurs, compte-tenu de la configuration de mes terrains, le carnet de notes et l'appareil photographique numérique semblaient être deux outils adaptés à l'observation « nomade » que je souhaitais pratiquer.

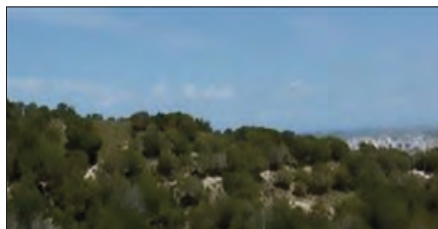
Quant au choix de mes deux terrains, comme précisé plus en amont, il s'est imposé à l'issue d'un long processus où pertinence et pragmatisme furent des impératifs. Un choix qui notons le, a suscité beaucoup de scepticisme pour certains de mes interlocuteurs et pairs et leur a paru très audacieux. Certains, considérant que les parcs urbains ne pouvaient être considérés comme des espaces naturels au même titre que les parcs nationaux. Remarque démontrant à

elle seule la pertinence de ce choix de deux terrains dont seule l'évocation du nom suscite déjà des représentations de la nature différente, voire que tout oppose. Une remarque qui par ailleurs n'a jamais été formulée par les personnes en lien avec les parcs urbains.

Toutefois, ces remarques confirment qu'il sera indispensable, lors de la rédaction finale de ma thèse, de bien définir ce que l'on entend par « espaces naturels » dans le cadre de mes travaux.

Parc urbain et parc national où comment le politique marque l'espace naturel

Nahli et Ichkeul sont deux territoires dont les contours, les dynamiques, les enjeux ont été fixés par le pouvoir politique. Nahli est une colline de pins et d'oliviers transformée en parc urbain par la volonté d'un président et Ichkeul est un territoire aux contours mouvants dont la finalité a évolué selon des intérêts politiques successifs.



Vue depuis le parcours de santé de Nahli
(A. Guillaumet 2017)



Ichkeul vu depuis Zaarour
(A. Guillaumet 2016)

Le parc urbain de Nahli peut être considéré comme une pure création politique. C'est une colline de pins et d'oliviers qui a vu son espace transformé en territoire à valeur nationale en tant que « réserve de nature », garde fou ultime à une urbanisation galopante. Inauguré en 1997 dans le cadre du Programme National

des Parcs Urbains (PNPU) lancé en 1996, il est effectivement aujourd'hui le dernier bastion « naturel » cerné de toute part par des constructions d'habitation.

Outre l'acte politique qui a fait de cet espace un territoire de nature à conserver, les signes de l'action politique sont (extrêmement bien) visibles dans le Parc de Nahli et sont les témoins des différentes stratégies qui se sont succédées en matière d'environnement (rappelons que le PNPU a été placé sous la responsabilité du Ministère de l'environnement de l'époque et de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie en particulier).

C'est tout d'abord l'arche d'entrée qui, comme le rappelle Besma Loukil (*Les nouveaux parcs urbains à Tunis : Pour qui et pourquoi ?*, 2006), est voulue pour « être l'image de marque du parc et pour donner de l'importance au parc ». Elle souligne d'ailleurs que ce type d'aménagement monumental nécessite une part importante du budget alloué à la création des parcs urbains.

En clôturant un espace « banal », l'État a souhaité à la fois le mettre en défens et ainsi lui donner une valeur à l'échelle de la nation. Par conséquent, l'État, par son action politique, a modifié la représentation de cet espace auprès des habitants ; cette colline, espace lambda, devenant ainsi un espace de nature protégé et à protéger. Il est à noter que la pose de clôture et l'aménagement des entrées sont dans la majorité des cas les premiers travaux conduits lors de la création d'un parc urbain.

Outre une incarnation de la nation, Nahli, semble également avoir servi de vitrine pour les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées par le ministère de l'Environnement et l'ANPE. En effet, dès que vous pénétrez dans le Parc, vous êtes accueilli par la mascotte « Labib ». Apparue pour la première fois le 5 juin 1993 lors de la célébration de la Journée internationale de l'environnement, comme le souligne le Rapport national sur l'état de l'environnement de 1993, cette mascotte de l'environnement a été créée par le Ministère de l'environnement pour « véhiculer l'information et identifier toutes les campagnes de sensibilisation ».

Une mascotte à la physionomie d'un fennec, inspirée des figurines pour enfant qui se veut conviviale et attirante. Au sein du parc, impossible de manquer Labib le fennec. Il est présent dès votre arrivée (certainement pour vous saluer), près des bancs sous les pins (peut-être pour surveiller que vous ne jetez pas vos papiers par terre mais bien dans la poubelle), sur un plongeoir au-dessus de ce qui a certainement été au moment de l'inauguration un plan d'eau et qui est aujourd'hui une superbe mare pour les grenouilles... Le plus impressionnant reste la version gigantesque de Labib (4-5m de béton) qui surplombe l'aire de jeux.

Labib est omniprésent à Nahli mais également dans de nombreux lieux associés à l'environnement et à l'éducation. Cette mascotte a accompagné toutes les campagnes de sensibilisation tout support confondu (clip, brochure, peluche...) pendant toute la période où le ministre Mlika a été en poste. Ensuite, Labib a fait parti des souvenirs. Des souvenirs d'ailleurs tenaces puisque de nombreux trentenaires tunisiens se souviennent encore de Labib, de ses clips et de ses chansons diffusés à la télévision.

Autre type de marqueur des actions politiques en faveur de l'environnement présent à Nahli, et en particulier celles liées à la sensibilisation, ce sont tous les panneaux en bois porteurs d'un message de bonne conduite adressé aux visiteurs, grand et petit, rédigés en arabe et en français. On les trouve pour la plupart aux abords des tables de pique-nique. Différentes approches sont privilégiées afin de prévenir la dégradation du site oscillant entre interdiction et encouragement.

Autre marqueur évident de l'ambition portée par les politiques d'éducation à l'environnement, l'écomusée qui se trouve à l'entrée du parc mais qui aujourd'hui n'est plus ouvert au grand public et n'est plus ou peu fonctionnel. Un écomusée dont la thématique était celle de l'abeille (*nahli* signifiant abeille dans la langue arabe). Des panneaux expliquaient en détail la vie de la ruche, la fabrication du miel et donnaient des informations sur la faune et la flore locales. Aujourd'hui, l'écomusée est en partie à l'abandon tout comme la bibliothèque qui se situe à l'étage supérieur.

Cet écomusée témoigne effectivement d'une ambition politique mais aussi d'une époque. Des moyens avaient alors été alloués pour faire de Nahli une vitrine pour tout le pays en matière d'éducation à l'environnement mais il semble qu'avec le temps et les différents gouvernements se succédant, la dynamique se soit éteinte jusqu'à ne plus exister.

Des marqueurs identiques à Ichkeul et Nahli

A l'instar de Nahli, Ichkeul est un terrain d'étude où il est possible de distinguer les mêmes types de marqueurs politiques et en particulier celui qui donne à cet espace la dimension de territoire national. En effet, tout comme Nahli, Ichkeul est doté de deux arches d'entrée ou de portique pour reprendre le terme utilisé par B. Loukil (2016) : un au niveau de l'entrée sur le périmètre du parc national d'Ichkeul et un second au niveau de l'entrée de l'aire d'accueil. Passer pour la première fois sous le portique d'entrée sur le périmètre du parc ne se fait pas sans émotion. Cela donne à la visite un caractère solennel et exceptionnel. Ces portiques sont également associés à des clôtures qui sont visibles tout le long de la route d'accès. Nous reviendrons ultérieurement sur ce marqueur.

Un second marqueur commun à Nahli et Ichkeul, est celui de la mise en œuvre de politiques de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Ichkeul, tout comme Nahli, est équipé d'un écomusée qui présente l'ensemble complexe de l'écosystème d'Ichkeul ainsi que sa fragilité. Toutefois, à la différence de Nahli, cet équipement est en service et accueille l'ensemble des scolaires qui viennent visiter le parc national (et qui représente la grande majorité des visiteurs). Un équipement qui a d'ailleurs profité d'une réactualisation et d'un toilettage il y a quelques mois. Associé à cet aménagement, de nouveaux panneaux de médiation scientifique ont d'ailleurs été installés à l'extérieur grâce à un programme de coopération internationale. Point sur lequel nous reviendrons plus tard.

A ce stade de nos retours d'étude des deux terrains, nous constatons que deux

espaces naturels protégés dont les statuts législatifs et réglementaires sont différents, révèlent pourtant des marqueurs politiques identiques. Toutefois Ichkeul, site naturel consacré comme territoire d'exception par le politique a vu sa physionomie et ses valeurs évoluer au cours des siècles par la volonté du pouvoir politique.

Ichkeul, un territoire à dimension et à vocation variables en fonction du politique

C'est tout d'abord le djebel d'Ichkeul qui a été « remarqué » par le pouvoir politique de l'époque Hafside. Selma Zaiane relève que vers 1240, Ichkeul était une réserve de chasse (Zaiane, *Tourisme et loisirs dans les parcs nationaux tunisiens, l'exemple du parc national d'Ichkeul*, 2004). Une vocation qui perdure pendant la période beylicale. En 1921, un guide édité par la Fédération des syndicats d'initiative de Tunisie intitulé « Tunis et la Tunisie » présente le djebel Ichkeul comme un « *domaine beylical où vivent des buffles que l'on peut chasser moyennant une permission d'ailleurs difficile à obtenir* ». C'est toujours le djebel sur lequel les autorités du Protectorat (1881-1956) ciblent leur actions avec l'ouverture de carrières d'extraction de gravier et de marbre (une reprise d'activité inaugurée par les Romains). Une activité industrielle qui modifie considérablement et de manière irréversible la physionomie et le fonctionnement du site ainsi que sa vocation. Une activité qui ne sera définitivement arrêtée qu'en 1993 alors qu'Ichkeul était déjà parc national depuis 1980. Le périmètre d'Ichkeul en tant qu'espace naturel protégé n'évoluera quasiment plus à partir de 1980, date à laquelle l'État lui confère officiellement le statut de territoire national d'exception et de patrimoine naturel. C'est ainsi qu'Ichkeul en tant que « nouveau territoire » se compose de trois entités paysagères différentes : un djebel, un lac et des marais. Ceux-ci auront été les derniers à être intégrés au périmètre et donc consacrés comme territoire. C'est à partir des années 1970, que le lac et les marais concentrent le plus grand intérêt

de la communauté nationale et internationale et en particulier pour l'accueil de milliers d'oiseaux d'eau hivernants. C'est à partir de 1977 qu'Ichkeul est reconnu par de nombreuses conventions internationales : Réserve de Biosphère (Programme MAB, 1977), zone humide d'importance mondiale (RAMSAR, 1980), Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO, 1980). Là encore, la vocation d'Ichkeul ainsi que son périmètre se trouvent profondément modifiés suite à l'action politique nationale et internationale.



© ca.wikipedia.org

L'implication des politiques internationales à Ichkeul est omniprésente. De nombreux marqueurs sont visibles à tous les visiteurs en balade à Ichkeul. Ce sont tout d'abord les logos des différents labels de reconnaissances inter-nationales dont bénéficie Ichkeul et qui sont apposés sur le portique à l'entrée du périmètre du parc national. Ce sont aussi les nouveaux panneaux d'interprétation que l'on découvre dès le parking de l'écomusée et qui jalonnent ensuite le chemin d'accès. Et enfin, à l'intérieur de l'écomusée, un panneau qui indique que le parc national d'Ichkeul a profité du programme européen MEET (Programme financé par la communauté européenne pour développer les expériences en écotourisme en Méditerranée). On constate qu'Ichkeul est certes un territoire national mais qu'il est aussi intégré dans une dimension européenne et internationale et ce, à la faveur de son écosystème sensible et en particulier son avifaune et son fonctionnement hydrologique.

Des marqueurs qui témoignent également d'une faiblesse du pouvoir politique

À Ichkeul, certains signes témoignent effectivement de la présence de l'action politique mais sont aussi révélateurs de faiblesse ou de contradiction dans sa mise en œuvre et dans l'exercice du pouvoir. C'est en particulier le cas des clôtures d'Ichkeul. On a noté précédemment leur importance comme caractère politique faisant d'un espace un territoire national. Elles ont été en grande partie vandalisées et de nombreuses brèches sont visibles depuis la route d'accès au parc. Quand on circule en voiture, il n'est pas rare de voir des troupeaux de moutons et de chèvres accompagnés de leurs bergers traverser et pénétrer par les trous béants sur le territoire du parc et sur les terrains des marais. Ainsi, il n'est pas rare de constater que ce territoire pourtant voulu par le pouvoir politique comme exceptionnel et, donc à protéger, est livré au pâturage du bétail. C'est semble-t-il une contradiction de l'action politique qui à la fois a la volonté de protéger un espace qu'elle a voulu territoire et de l'autre, laisser ce même territoire abandonné à une certaine forme d'anarchie et aux conséquences susceptibles de perturber le fonctionnement de l'écosystème sensible d'Ichkeul.

Certains signes qui justement, sont quasi invisibles à Ichkeul témoignent également d'une défaillance de l'action politique ou d'une inefficacité des programmes mis en place sur le long terme. Ichkeul a été reconnu depuis 1977 comme réserve de Biosphère et en 1980 il a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, sur la liste Ramsar et est devenu Parc national. Avec autant de distinctions nationales et internationales (ce qui est rare dans le monde), on s'attendrait en pénétrant sur le territoire du parc à trouver de nombreux supports, activités, actions afin de participer à sa valorisation. Pourtant, ce n'est pas le cas. Aucun support individuel de médiation scientifique n'est disponible, aucune prestation d'accompagnement assurée par des guides professionnels n'est offerte (des visites accompagnées par le conservateur du Parc sont possibles en déposant une demande officielle auprès

des autorités de rattachement), aucune valorisation n'est réellement mise en œuvre.... L'absence de valorisation de l'ensemble de ces labels sur le territoire du parc est très surprenante et révèle une contradiction supplémentaire entre cette abondance de consécration et le peu de valorisation mise en œuvre.

Pour conclure cette présentation des premières analyses de mes deux études de terrain, plusieurs éléments semblent intéressants à souligner. Tout d'abord, la pertinence d'une analyse de deux espaces de nature dont les statuts sont différents. En effet, malgré deux conceptions d'espaces naturels que tout semble opposer entre une nature dite de conservation et une nature dite de loisirs, on constate que certains marqueurs de l'action politique sont identiques.

Cette étude a également révélé des marqueurs significatifs de l'action politique à la fois dans les moyens mis en œuvre pour créer un territoire national et pour asseoir des politiques d'éducation à l'environnement et de sensibilisation. En outre, l'étude sur le terrain a aussi permis d'identifier les contradictions ou les faiblesses du pouvoir politique sur ces territoires de nature et de constater le manque de continuité dans l'action.

Bibliographie

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 1998-2014, *Rapports nationaux sur la Diversité Biologique*, Tunis.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 1993-2010, *Rapports nationaux sur l'état de l'environnement*, Tunis.
- DUVIGNAUD Jean, 1968, *Chebika, Étude sociologique*, Paris, Gallimard.
- LOUKIL Basma, 2006, *Les nouveaux parcs urbains à Tunis : Pour qui et pourquoi ?*, Tunis.
- ZAIANA S., 2004, *Tourisme et loisirs dans les parcs nationaux tunisiens, l'exemple du parc national d'Ichkeul*, Tunis.
- FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'INITIATIVE DE TUNISIE, 1921, *Guide Tunis et la Tunisie*, Tunis.

Question interdisciplinaire : Comment interroger les composantes régaliennes de l'État pour analyser l'évolution de ses périmètres ?

Thibault DELAMARE

doctorant à Aix-Marseille Université, DICE, LabexMed

Ma recherche porte sur les relations civilo-militaires après le printemps arabe au Maroc et en Tunisie.

Cette dernière s'intéresse à l'évolution d'une institution étatique, l'armée, lors d'un processus d'évolution des institutions nationales suite à un changement de constitution, ce qui la situe dans le domaine du droit constitutionnel. Les cas de comparaison étant ceux de deux États, le Maroc et la Tunisie, ma recherche relève de la catégorie du droit constitutionnel comparé¹.

Le droit constitutionnel s'intéresse à la problématique de la séparation des pouvoirs, c'est à partir de ce principe de droit public que je m'interroge sur son application : d'abord la séparation entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, puis entre les différentes institutions constitutionnelles (gouvernement, parlement, juridictions) dans leur rapport aux armées.

Cette recherche est donc de droit public, mes sources étant les normes juridiques (constitutions, traités internationaux, actes administratifs) et la littérature scientifique juridique s'y référant.

Cette étude juridique est complétée par le recours aux outils et aux ressources de la science politique : par l'analyse de documents non-normatifs produits par les institutions étudiées², par des entretiens et par la référence à la littérature en science politique. Cela me permet à la fois d'établir des faits, de recouper les informations recueillies ou disponibles ouvertement et confronter les concepts établis à la réalité rencontrée.

Ma recherche est donc interdisciplinaire. Elle s'inscrit dans les *security studies*³, c'est-à-dire l'ensemble des recherches s'intéressant au contrôle de la violence entre entités politiques. Cela permet d'embrasser :

- le droit des institutions politiques,
- le droit international public (études des organisations internationales agissant avec les armées étudiées et des traités inter-étatiques relatifs aux armées marocaines et tunisiennes),
- les études des relations civilo-militaires,
- la littérature sur le *coup-proofing*⁴,
- la théorie des relations internationales (le versant de science politique de l'étude du droit international public, notamment les études sur les hiérarchies dans les relations internationales),
- les études des alliances et des coalitions militaires.

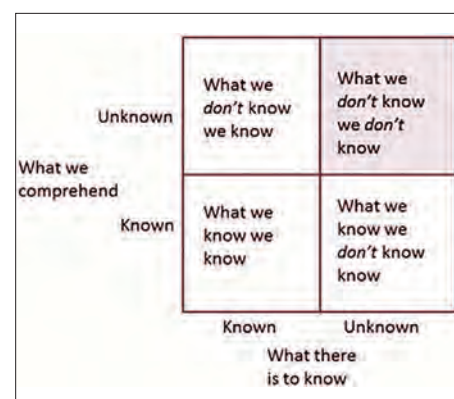


© almarsad.co

Ces savoirs sont mobilisés au service de la problématique : les relations civilo-militaires se sont-elles recomposées, dans ces États post- ou semi-autoritaires, en accord avec le principe de séparation des pouvoirs ?

Le choix des États étudiés se fait d'après la technique des « cas les plus similaires » (Hirschl, 2005) sur la base de critères historiques (période de décolonisation, relation avec l'ancienne puissance coloniale), géographiques (appartenance au même ensemble, à savoir le Maghreb), politiques (changement de constitution suite aux mouvements de contestation transnationaux de 2011) et sécuritaires (hausse des risques d'attentats terroristes).

L'approche interdisciplinaire conduit le chercheur à se remettre en question sur ce qu'il pense savoir. Afin de remettre en perspective à la fois les avis exprimés dans la littérature, les normes choisies pour leur pertinence, l'analyse des entretiens que j'ai menés, je confronte les informations accumulées au prisme d'un outil des sciences cognitives : aborder les savoirs sous l'angle des rapports entre les « *known knowns*, *unknown knowns*, *known unknowns*, *unknown unknowns* » (« ce que je sais que je sais, ce que je sais que je ne sais pas, ce que je ne sais pas que je sais, ce que je ne sais pas que je ne sais pas »), aussi connu sous le nom de dilemme de Donald Rumsfeld :



© Vamsee Jasti

Explorer en dehors de ma discipline me permet de remettre en question les informations à ma disposition et que je collecte, mais la détermination des limites est nécessaire afin de ne pas se laisser entraîner au-delà du sujet d'origine. Un écueil dans une démarche interdisciplinaire est la tentation d'être happé par les nombreuses sous-disciplines que le sujet pousse à approcher. Dans mon cas, je me suis retenu d'aller vers les études sur le contre-terrorisme et sur l'histoire des institutions de la violence de l'État.

J'ai mené une centaine d'entretiens semi-qualitatifs. Cet outil des sciences sociales a dû être adapté à l'environnement professionnel des enquêtés, à savoir des membres des élites nationales et internationales dans le domaine de la sécurité et de la défense : ceux-ci sont soumis à des obligations de confidentialité, mais aussi à un emploi du temps limitant la durée des entretiens⁵. J'ai fondé mon approche sur les techniques du *Department of War Studies* du King's College of London : j'ai fait le choix de prendre des notes enregistrer les entretiens, me servant de cet argument pour établir un lien de confiance avec les enquêtés. De même, il est à noter que j'offrais la possibilité de négociation sur certaines informations, ce qui permettait à la fois de faire un effort de reformulation pour être le plus proche de l'opinion que voulait me transmettre les enquêtés, d'approfondir le lien avec eux, mais aussi de comprendre leur perception de la hiérarchie de la sensibilité des informations qu'ils me transmettaient. Enfin, je me devais de diriger les entretiens afin d'optimiser le temps qu'ils m'offraient, quitte à revenir sur certains points si l'enquêté se montrait disposé à aller au-delà de la durée imposée en amont.

En guise de conclusion, j'observe que les forces armées sont incluses dans un ensemble d'institutions étatiques et internationales, qui sont autant de mécanismes de décision et de contrôle. Cet ensemble est le fruit de choix internationaux retenus au début de la guerre froide. Il s'adapte aux évolutions des menaces sécuritaires, du conflit interétatique au terrorisme plus ou moins militarisé⁶. Se dessine alors un dispositif international de sécurité, une communauté pluraliste de sécurité regroupant États et organisations internationales dont l'objet est la sécurité de tous ses membres⁷, au sein duquel les changements constitutionnels ne fournissent pas suffisamment d'outils aux différentes institutions constitutionnelles pour pouvoir entrer en contradiction avec, et donc équilibrer, les nombreuses prérogatives du pouvoir exécutif. Le changement de constitution ne permet pas d'embrasser la complexité de cet ensemble de réseaux au sein desquels l'État post-moderne⁸ reste le

décideur final et essaie de maximiser ses gains. L'insertion des États étudiés dans ce dispositif international impose une harmonisation des pratiques des relations entre le pouvoir politique central et les forces armées, en contradiction avec les pratiques qu'un État dictatorial entretient⁹. S'il est compliqué de qualifier les évolutions politiques comme une « démocratisation », on peut toutefois affirmer que la vie politique des États étudiés ne répond pas non plus intégralement aux critères d'une phase de décompression autoritaire qui se refermerait. Il en ressort qu'une gouvernance (c'est-à-dire un mode de décision par lequel l'État s'adapte aux nombreux réseaux institutionnels et extra-institutionnels avec lesquels il doit composer) des forces armées s'est instaurée à des degrés différents au Maroc comme en Tunisie.

¹ PONTTHOREAU Marie-Claire, 2010, *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*, Paris, Economica, « Corpus droit public ».

² On peut ici citer les rapports des institutions internationales, américaines, françaises ainsi que les *think tanks* travaillant au développement d'un ensemble de « bonnes pratiques » et produisant des rapports promouvant les « bonnes pratiques » dans le domaine du contrôle démocratique des forces armées ainsi que des études sur les armées avec qui elles travaillent. Voir notamment la page : DCAF Publications.

³ Un ouvrage récent en langue française s'attache à définir l'ensemble des approches critiques des études sur la sécurité : BALZACQ Thierry, 2016, *Théories de la sécurité. Approches critiques*, Paris, Presses de Sciences

Po, « Références ». Néanmoins, la majorité des ouvrages pertinents sont en langue anglaise étant donné l'origine anglo-saxonne de ce champ disciplinaire au début de la guerre froide : COLLINS Alan, 2013, *Contemporary Security Studies*, Oxford University Press, 3^{ème} édition.

⁴ Deux ouvrages récents se démarquent dans le paysage bibliographique sur le sujet : TALMADGE Caitlin, 2015, *The Dictator's Army. Battlefield Effectiveness in Authoritarian Regimes*, Cornell University Press, « Cornell Studies in Security Affairs », qui se concentre sur le lien entre techniques anti-coup d'État et comportement aux combats des armées d'États autoritaires en conflit inter-étatique ; GREITENS Sheena C., 2016, *Dictators and Their Secret Police*, Cambridge University Press.

⁵ Un certain nombre d'articles reviennent sur ces spécificités : Robert MIKECZ, 2012, « Interviewing Elites : Addressing Methodological Issues », *Qualitative Inquiry*, 18 : 482 ; LAFAYE Christophe, PAYAY PASTOR Alicia et THURA Mathias (coord.), 2015, « La pratique des sciences sociales en milieu militaire. Une opération spéciale ? », *Champs de Mars*, n° 27, 88 p., HARRELL Margareth, BRADLEY Melissa, 2009, « Data Collection Methods. Semi-Structured Interviews and Focus Groups », *RAND Corporation*, « Training Manual ».

⁶ NORHEIM-MARTINSEN et NYHAMAR, 2015, *International Military Coalitions in the 21st Century. Global trends and the future of intervention*, Routledge.

⁷ ADLER Emmanuel, 2008, « The Spread of Security Communities: Communities of Practice, Self-Restraint, and NATO's Post-Cold War Transformation », *European Journal of International Relations*, 14(2), p.195-230.

⁸ CHEVALLIER Jacques, 2014, *L'État post-moderne*, Paris, LGDJ, « Droit et société », 4^{ème} édition, 265 p.

⁹ TALMADGE Caitlin, 2015, *The Dictator's Army. Battlefield Effectiveness in Authoritarian Regimes*, Cornell University Press, « Cornell Studies in Security Affairs », 320 p.



© ar.webmanagercenter.com

Protestations et mobilisations « environnementales » dans la Tunisie post-2011, entre mouvements spontanés et actions associatives

Diane ROBERT

doctorante en géographie, LADYSS, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Il est fréquent d'entendre dire que l'environnement ou que l'écologie ne sont pas des préoccupations importantes en Tunisie. Lors de la présentation au public de la nouvelle « police tunisienne de l'environnement », le ministre de l'environnement Riadh Mouakher a ainsi fustigé « l'absence de conscience environnementale chez les citoyens », reprenant à son compte une formule largement répandue et qui caractérise de manière encore plus spécifique les catégories populaires, pour qui l'environnement ne serait pas « une priorité ». Pourtant, depuis 2011, de multiples mobilisations liées à des problématiques environnementales se sont fait jour, traduisant donc certaines préoccupations environnementales, et elles ne se sont pas cantonnées aux catégories les plus aisées de la population.

Ce décalage entre manque d'intérêt supposé pour l'environnement et présence manifeste des mobilisations tient peut-être aux manières dont les notions d'environnement, ou d'écologie, sont communément appréhendées, et à une représentation étroite de ce que recourent les mobilisations écologiques...

Pour ma part, j'essaie de me placer dans le champ de l'écologie politique (*political ecology*), dont la littérature a mis en évidence les liens étroits entre dimensions écologiques, sociales et politiques¹ : les conditions écologiques sont dépendantes de processus politiques. Inversement, les altérations de l'environnement, dont par exemple les changements climatiques ou les baisses notoires et rapides de biodiversité, affectent les dynamiques sociales, économiques, politiques, et ne peuvent se résumer à des « externalités négatives ». L'écologie politique invite à penser la nature comme produit d'acteurs humains et non humains, qui est aussi un objet de

conflit : l'accès aux ressources, aux services, à ce qui permet l'existence, est dépendant de schémas économiques, sociaux, spatiaux, etc.

Joan Martinier Alier, auteur de *L'écologisme des pauvres*, a consacré une grande partie de ses recherches aux mouvements écologistes du Sud, notamment en Amérique latine. Il y fait usage de la notion de « conflits écologico-distributifs », définis comme des « conflits sociaux autour de l'accès aux ressources et aux services écologiques, et de leur destruction ». Il appelle à élargir et redéfinir la notion de mouvements écologistes : « Ce sont des mouvements écologistes – quelle que soit la langue dans laquelle ils s'expriment – dès lors que leurs objectifs sont définis en termes de besoins écologiques pour la vie : l'énergie, y compris les calories alimentaires, l'eau, l'espace pour se loger »².

De tels conflits sont légion en Tunisie, autour de l'accès aux ressources et du cadre de vie. En voici un premier inventaire, non exhaustif.

On a observé une montée en puissance des mobilisations en réaction aux coupures d'eau ces dernières années. Au

cours de l'été 2016, notamment, ces mobilisations et ces enjeux ont été très médiatisés, car les coupures ont touché les régions touristiques, urbaines, côtières. Mais c'est une réalité plus installée dans certaines régions de l'intérieur où le scénario se répète tout le temps, où les coupures peuvent durer des mois. Le répertoire des mobilisations se décline en blocages de routes, de voies de chemin de fer, en manifestations, en rassemblements devant le siège de la SONEDE ou des municipalités... Les protestations peuvent aussi prendre d'autres formes, comme la destruction du matériel de la SONEDE ou des Groupements de développement agricole. Des initiatives associatives viennent se greffer à ces mouvements, plus ou moins à distance.

Le contrôle des ressources minières et pétrolières fait l'objet de contestations : citons par exemple le mouvement à Tataouine, le sit-in d'el Kamour, où il existe des revendications ciblées sur l'usage des ressources, la répartition des bénéfices, l'accès à l'information vis-à-vis des quantités extraites, du chiffre d'affaires engendré, etc.



© nawaat.org

Il existe aussi des mobilisations autour de l'accès à la terre : des mouvements d'occupation des terres détenues auparavant par l'état ou par des privés, avec la remobilisation d'un récit historique, des références à la terre des ancêtres confisquée lors de la période coloniale, comme à Jemna.

Parmi les mobilisations qui concernent le cadre de vie, la question des déchets occupe une place de choix. Après la « révolution », on a vu émerger plusieurs mobilisations de travailleurs. Par exemple, en 2012, les employés de la décharge du gouvernorat de Sfax située à Agareb ont observé un arrêt de travail pour exiger d'être rattachés au ministère de l'environnement et protester contre la sous-traitance – la décharge est gérée par une société privée, tout en faisant mention des mauvaises conditions sanitaires des travailleurs et des maladies auxquelles ils sont exposés. Des mouvements de riverains ont aussi émergé : à Borj Chakir, dans le grand Tunis, à Enfidha, certaines associations se sont proposées d'encadrer les décharges, autour du centre de déchets dangereux du Jradou...

Les protestations contre les pollutions industrielles ont également pris de l'ampleur, par exemple dans le secteur des phosphates à Sfax et à Gabès. Le secteur, dominé par l'entreprise étatique

Compagnie des phosphates de Gafsa – Groupe chimique tunisien, représente une part notable du PIB et emploie des milliers de personnes. Mais chaque étape de la chaîne de production est responsable de dégâts environnementaux et sanitaires : l'air, le sol, l'eau des zones concernées sont contaminés, avec des conséquences néfastes sur d'autres activités économiques et notamment l'agriculture ; les habitants et les travailleurs témoignent d'une fréquence accrue des maladies respiratoires, cutanées, osseuses, des cancers, sans compter les accidents de travail (fuites de gaz toxiques, brûlures à l'acide). En outre, les processus industriels nécessitent l'utilisation de très grandes quantités d'eau au détriment de la consommation agricole et domestique.

Cela m'amène à m'interroger : la montée en puissance des mobilisations liées à l'environnement semble mettre en évidence des contradictions du modèle de développement. Ces mobilisations font intervenir une grande variété d'acteurs, des mouvements de protestation spontanés aux ONG, et s'articuler avec les contestations des profonds déséquilibres sociaux et territoriaux. Dans quelle mesure, fortes de ces interactions, ces mobilisations appellent-elles à transformer ce modèle et sont-elles capables de porter des alternatives ?

Dans cette perspective, je voudrais souligner 4 pistes de questionnement pour orienter ma recherche à ce stade.

Ces protestations s'inscrivent dans des tissus de relations à différentes échelles : liens de solidarité locale ou familiale, rapports avec des acteurs associatifs, des militants politiques ou syndicaux, des acteurs privés, insertion dans des réseaux nationaux et internationaux... L'essor de nouveaux acteurs et de programmes de coopération internationale visant le développement ou le soutien à la transition démocratique, dans lesquelles des fonds sont destinés aux problématiques environnementales, ou encore des initiatives issues de la dynamique des Forums sociaux mondiaux, peuvent influencer le mode d'organisation des mobilisations et leur langage (« plaidoyer », « bonne gouvernance »). Les frontières semblent parfois poreuses entre mobilisations, associations, groupe d'intérêts, ONG, etc. Les associations initiatrices ou impliquées ont parfois plusieurs casquettes. Certaines associations se proposent d'encadrer les mobilisations sociales, ou de leur donner voix, de parler en leur nom – citons l'initiative récente du Congrès national des mouvements sociaux porté par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux. À quoi donnent lieu ces interactions entre acteurs, lexiques, modes d'organisation, répertoires d'action disparates, qui font appel à des modèles différents. Comment modifient-elles le rapport au politique, en dehors des cadres plus classiques d'organisation collective que sont les partis, les syndicats, peu représentés dans les mobilisations environnementales ?

Comment les notions de justice spatiale et de justice écologique peuvent être mobilisées pour l'analyse des mobilisations environnementales ? On observe en effet une forte inscription spatiale et territoriale des mobilisations liées aux problématiques environnementales, en termes d'enjeux, de réseaux de solidarité mobilisés, de représentations de la justice. Il semble alors pertinent d'interroger l'articulation entre les mobilisations environnementales et les *fractures territoriales*, à différentes échelles : les régions, mais aussi les villes, voire les quartiers.



© nawaat.org



© nawaat.org

Les mobilisations liées à l'environnement sont souvent en prise avec des intérêts contradictoires de différents acteurs, entre la nécessité de limiter les impacts sur la santé et l'environnement et le besoin revendiqué de « développement », d'accès à l'emploi.

Comment ces contradictions et ces divergences sont-elles négociées, résolues, ou donnent-elles lieu à des confrontations ? Cela renvoie aussi, il me semble, à la question de la temporalité, quand la possibilité d'assurer les besoins de leur famille au jour le jour, le souci de survie, éloignent les considérations sur les conséquences en matière de santé, et de cadre de vie, et les conséquences sur les possibilités de subsistance future. Dans le bassin minier, au rythme d'extraction actuel, les réserves de phosphate seront épuisées d'ici quelques dizaines d'années. Pourtant, peu de gens y envisagent la sortie du phosphate ou la reconversion de l'économie... Il faut dire que ce sont des villes créées littéralement autour du phosphate, contrairement aux lieux dans lesquels s'effectue la transformation du minerai comme Gabès, où les références à un paradis perdu sont fréquentes et les discours prônant l'abandon de l'activité plus nombreux, plus audibles.

À Sfax, il existe clairement une opposition entre d'un côté les travailleurs de l'industrie, le syndicat, et de l'autre le mouvement pour le démantèlement de l'usine SIAPE, traversé par des intérêts économiques. La situation de Gabès est différente : des travailleurs de la zone industrielle ont parfois pris part à des manifestations contre la pollution, l'UGTT ne s'est pas positionnée contre le mouvement, elle y appuie parfois les actions... En clair, l'opposition binaire environnement versus emploi semble devoir être tempérée, d'autant plus que les atteintes à la nature des industries et des activités industrielles, chimiques, pétrogazières entraînent des pertes d'activités et d'emplois dans d'autres secteurs : pêche, agriculture, etc., qui donnent parfois lieu, elles aussi, à des mobilisations.

Les mobilisations, qu'il s'agisse de protestations directes ou d'actions collectives institutionnelles, s'articulent à des représentations culturelles dominantes des problématiques environnementales qui semblent marquées par l'Histoire. Le souci de l'environnement a été mobilisé comme argument justifiant la colonisation française au Maghreb – le soi-disant déclin environnemental dû aux invasions arabes et

au nomadisme, la prétendue nécessité du reboisement³ –, comme outil de contrôle des populations rurales pendant la dictature de Ben Ali⁴, de sensibilisation au « civisme » (la mascotte de Labib). Depuis 2011, et notamment durant les grèves des éboueurs, le sujet des déchets a beaucoup occupé les éditorialistes, mobilisant le champ lexical du désordre, et associant l'accumulation des déchets dans les rues au « désordre social » et aux mouvements sociaux. Se pose alors, en toile de fond, la question suivante : comment ces approches infantilissantes et répressives pèsent-elles sur la capacité à mobiliser et les cadres de références des mouvements sociaux relatifs aux problématiques environnementales ?

¹ ROBBINS P., 2004, *Political ecology - a critical introduction*, Malden, Blackwell.

² MARTINEZ-ALIER J., 2002, *The environmentalism of the Poor*, Edward Elgar Publishing.

³ DAVIS D. K., 2012, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon.

⁴ GARDIN J., 2004, *La forêt et l'État en Kroumirie : politique environnementale et contrôle social des populations rurales en Tunisie*. Paris : Thèse de doctorat en géographie, Université Paris X-Nanterre, 550 p.

Images et représentations des femmes au travers de la presse féminine proche du Parti communiste de Tunisie

Entre permanence des assignations et émergence d'une « classe » de genre

Élise ABASSADE

doctorante à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Les journaux *Femmes de Tunisie* et *Filles de Tunisie*, mensuels puis bi-mensuels publiés entre 1945 et 1946, ont été rédigés par des femmes souhaitant s'adresser en français aux femmes – c'est-à-dire à des individus assignées au genre féminin. Il s'agissait des organes de presse de l'Union des Femmes de Tunisie et de l'Union des Jeunes filles de Tunisie, deux organisations féminines créées en 1944 et en 1945, à considérer comme des organisations de masse du Parti communiste de Tunisie, lui-même créé en 1921. Leurs fondatrices et dirigeantes étaient, à cette époque et jusqu'au début des années 1950, des militantes communistes. Les Unions conservaient cependant des liens assez lâches avec le PCT, et visaient à réunir des femmes issues de toutes tendances politiques. Tous les articles analysés ont été rédigés par des militantes et s'adressaient en priorité aux adhérentes de ces associations.

La société coloniale tunisienne est caractérisée par de forts clivages. La race, « signifiant flottant » au cœur de ces divisions, maintient l'étanchéité entre les catégories différentielles, qu'elle fonde, et assure la prépondérance française. Fabrique de la race et fabrique du genre sont intrinsèquement mêlées, puisqu'elles servent toutes deux la différenciation, sur laquelle repose le système colonial. L'ordre repose ainsi sur une « règle de division » : chacun-e a une place et doit y rester. Le Parti communiste de Tunisie, d'abord section tunisienne du PCF puis de plus en plus autonome, est la première organisation politique de Tunisie à avoir demandé l'indépendance, dès les années 1920. Ses mots d'ordre se sont modifiés, se sont émoussés au cours de son histoire,

mais sa ligne principale demeura l'anti-impérialisme. Il s'agissait du seul milieu politique tunisien où se retrouvaient des militant-e-s issu-e-s de toutes les composantes de la population avec, notamment, une présence féminine marquée. L'historien Claude Liauzu qualifie ces femmes et ces hommes de « passeurs » de frontières, de « métis de la colonisation » : des personnalités qui transgressèrent les normes coloniales, qui évoluèrent au sein d'un « monde du contact » politique.

Partant de l'analyse des représentations diffusées au travers des articles rédigés et des supports iconographiques que contiennent ces journaux, ma communication visait à exposer des questions d'ordre méthodologique. L'étude de sources écrites par des femmes pour des femmes semble, a priori, dissoudre toutes difficultés liées aux recherches sur les

femmes et le genre. Elle comporte, en réalité, plusieurs risques : comment aller au-delà de ce qui semble être l'évidence, et réussir à questionner la fabrique de la féminité ? Comment ne pas reproduire l'idée d'un monde féminin clos ? Il s'agissait d'interroger les façons dont ces militantes parlaient des femmes et, ainsi, la place du genre dans ces représentations, qui semble en être un élément constitutif.

Un journal féminin, ou féministe ?

Dans l'un des articles de *Filles de Tunisie*, la secrétaire de l'UJFT se réjouit de voir réunies, lors d'un futur congrès, « Françaises et Tunisiennes, jeunes fonctionnaires, jeunes ouvrières [...] jeunes tunisiennes musulmanes et israélites, jeunes chrétiennes, jeunes communistes, jeunes socialistes ».



Les militantes cherchaient à rassembler les femmes, pour leur faire comprendre « *combien leurs désirs étaient semblables, quelles que soient leurs races, leurs nationalités ou leurs religions* ». Ces journaux se présentaient ainsi comme ceux de toutes les femmes de Tunisie. Ils prennent les traits de revues féminines conventionnelles, diffusant des articles sur la mode, la coiffure, la cuisine... autant d'aspects censés intéresser toutes les femmes.

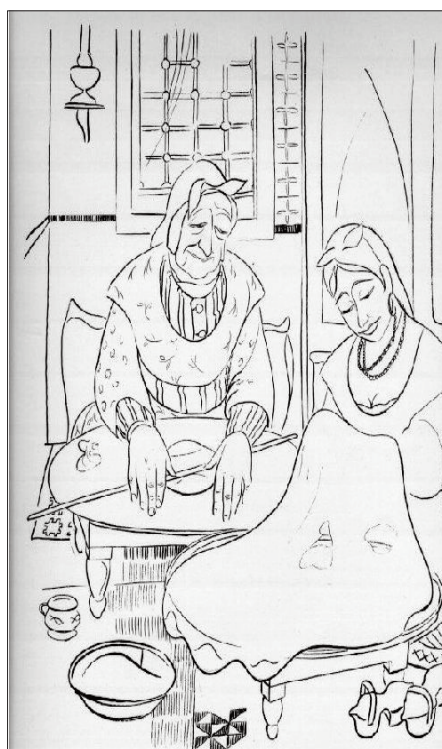
Les militantes cherchaient, pour provoquer l'union et mobiliser les « *énergies féminines* », à diffuser des mots d'ordre censés préoccuper les femmes. Leurs revendications, leurs actions et, donc, les articles des journaux concernent les visites aux blessés, l'envoi de colis aux soldats encore sur le front, les collectes de vivres et de vêtements et leur redistribution. L'UFT et l'UJFT, fondées juste après la Seconde Guerre mondiale se donnaient pour premières tâches de pallier les conséquences du conflit, et d'éradiquer le fascisme – le tout dans une perspective se souhaitant féminine. De façon générale, les femmes ont pour tâche principale le soutien, prodigué prioritairement à l'époux et au fils. Ces organisations, à caractère social, s'intéressent également à la question de l'enfance. Pour les militantes, ces lignes sont justifiées par un principe de nature : « *car nous sommes des femmes, car nous sommes des mères* ». La maternité serait, selon ces journaux, ce qui réunirait toutes les femmes. Cette rhétorique, très classique, vise à mobiliser les femmes, et cette mobilisation se fait autour de sentiments supposés féminins. La féminité est ici associée à la douceur, à l'empathie, à la compassion, au pacifisme.

Ces journaux diffusent un modèle de femme d'abord mère dont le rôle « naturel » serait de préserver son foyer de tout péril, tout en faisant figures de tribunes pour des revendications et des actions concrètes portées par des femmes. On peut ainsi poser l'hypothèse du développement d'un féminisme « maternaliste », c'est-à-dire la glorification de valeurs considérées comme naturellement féminines (affection, soutien aux hommes, etc.) pour

porter des revendications précises, dont beaucoup concernent les femmes. Ainsi, le mot d'ordre le plus important demeure, pour ces organisations, le relèvement et l'égalité des salaires (entre les hommes et les femmes, entre les Français-es et les Tunisiens-ne-s). Les militantes ont à cœur de défendre le travail féminin et de former les adhérentes à un métier, de leur apprendre à lire et à écrire, afin d'en faire des femmes capables, responsables, travailleuses, mères de famille accomplies, non seulement reproductrices mais formatrices, à même de transmettre des valeurs à leurs enfants. On retrouve ainsi un des aspects des rhétoriques nationalistes concernant le rôle des femmes.

Le modèle de femmes diffusé dans ces journaux, assez classique de prime abord, leur confère cependant un réel rôle social et politique. Est-il suffisant que les subalternes aient une voix pour que celle-ci soit subversive et porteuse de changement ?

Entre entre-soi féminin... et absence du genre



© nasra.free.fr

Les Unions féminines cherchent à améliorer la vie quotidienne ; elles souhaitent agir sur le terrain du réel. Beaucoup de pages des journaux sont réservées, par exemple, à des recettes de cuisine économiques (avec du pain rassis etc.), ou à des conseils de réemploi de vieux vêtements. Les rédactrices font démonstration d'un militantisme de proximité, sur le terrain pratique de la vie de tous les jours, à la rencontre directe des femmes de Tunisie. L'UJFT et l'UFT sont organisées en cercles de quartiers moins rigides que des cellules, et les adhérentes sont appelées « *amies* ». Leurs réunions, dépeintes au grès des numéros des journaux, sont présentées comme sympathiques : elles sont organisées en ouvroirs amicaux, dans des lieux considérés comme féminins, tels les foyers ou les patios. Les militantes mettent en scène la vie des femmes, certains des articles racontent les difficultés matérielles, proposent des solutions concrètes, telle la mise en place de garderies.

« *Nos sœurs musulmanes* » est une expression usuelle de leurs articles : leurs auteures s'interrogent régulièrement sur les façons de les atteindre, avec une extériorité évidente – bien que beaucoup de ces articles aient été écrits par des femmes identifiées comme « musulmanes ». La « femme musulmane » fait figure, à cette époque, d'un réel enjeu pour ces associations, qui cherchent à représenter toutes les femmes, et à défendre le prolétariat féminin : ainsi, les artisanes de l'intérieur du pays font l'objet de nombreux articles – les « musulmans » représentant, pour le mouvement communiste, le prolétariat, et la masse des colonisés à persuader dans une logique de préparation de la révolution et de prise de pouvoir. Le pendant de cette catégorie, la « femme européenne », est tout aussi rigide. Plusieurs dossiers des journaux sont divisés en deux parties, l'une concernant les femmes « musulmanes » l'autre, les femmes « européennes », censées ne pas avoir le même mode de vie. Cette dichotomie est particulièrement parlante en ce qui concerne les vêtements, considérés comme représentatifs des us et coutumes, a fortiori quand il s'agit d'un trousseau de mariage (cf. image ci-contre). Au fil des

pages, les lectrices alternent alors entre articles présentant des femmes « réelles », et des représentations stéréotypées.

« *Les unes et les autres, femmes européennes et femmes musulmanes obligées de gagner leur vie, sont à quelques degrés près, pareillement exploitées* ». Les catégories coloniales sont employées sans être questionnées ; ce qui transparaît cependant est la volonté de susciter des rassemblements de femmes issues de toutes les catégories, de s'organiser entre femmes en faveur de revendications considérées comme spécifiques et ainsi, dans une certaine mesure, de réaliser un entre-soi féminin. Il semblerait, alors, que les catégories différentielles soient rendues permanentes par la volonté d'unir les femmes. Les « femmes » constituent un sous-groupe pour le mouvement communiste ; elles seraient les plus exploitées, les prolétaires des prolétaires, et vivraient des difficultés spécifiques à cette appartenance. Pour autant, le mouvement communiste international refuse la lutte « des sexes », qui pourrait nuire à la lutte des classes. Le groupe « femmes » est perçu comme une classe, dont les membres partageraient un même état de nature : la répartition des rôles sociaux n'est pas questionnée. Le genre, en tant que produit de relations socialement construites, est un impensé. Les militantes sont alors soumises à une injonction contradictoire : il leur est préconisé d'être autonomes, de se réunir pour lutter ensemble, mais sans que la définition usuelle de la féminité ne soit remise en question, et sans être féministes.

Conclusion

Ces journaux féminins, bien qu'en apparence assez classiques, font démonstration de modes de fonctionnement et de régimes de représentations plutôt originaux dans le cadre de la situation coloniale. Tribunes politiques par lesquelles les militantes font entendre leurs revendications concrètes, ils servent notamment à défendre l'égalité entre les Françaises et les Tunisiennes. Les militantes ne remettent

cependant aucunement en question les catégories du pouvoir, sous prétexte de reconnaître la spécificité de chacune, des « Européennes » comme des « musulmanes » ; les catégories en sont, alors, réifiées. Il semblerait, à la lumière de ces analyses, que le journal *Filles de Tunisie* fasse montre d'une plus grande souplesse et que l'emploi d'expressions extériorisantes ou réifiantes, de modèles fixes y soit moins évident – cela tiendrait, peut-être, au fonctionnement de l'UJFT, moins hiérarchique que l'UFT, et à la moindre expérience militante de ses dirigeantes.

Ces sources rendent compte d'une tension entre volonté de rassembler une majorité de femmes et, donc, de correspondre aux normes, et au souhait d'aller à l'encontre de la situation coloniale ; une tension entre dépassement des frontières et permanence des catégories différentielles. Les actions concrètes décrites supposent, par ailleurs, des activités collectives entre femmes. Pour questionner les processus d'identification, de groupalité, d'appartenance, il convient de recouper ces analyses avec d'autres types de sources pour, ainsi, tenter de saisir les subjectivités.



© letourismemagazine.com

« Histoire de la Tunisie » par H. Boularès, éditions Cérès

¹ Les numéros sont conservés à la Bibliothèque nationale de Tunisie (Tunis).

² BELAÏD Habib, « Logique ethnique et logique coloniale à travers les associations en Tunisie entre les deux guerres », pp. 199-210, in Jacques Alexandropoulos, Patrick Cabanel (dir.), *La Tunisie mosaïque. Diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2000, p. 199.

³ Du nom de l'ouvrage de Mary Dewhurst Lewis, *Divided Rule*, University of California Press, Berkeley-Los Angeles-London, 2014.

⁴ LIAUZU Claude, *Passeurs de rives. Changements d'identité dans le Maghreb colonial*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 9, p. 90, etc.

⁵ PRATT Mary Louise, « Arts of the Contact Zone », in ed. David Bartholomae and Anthony Petrofsky, *Ways of Reading*, 5th edition, New York Bedford/St. Martin's, 1999, et Emmanuel Blanchard, Sylvie Thénault, « Quel 'monde du contact' ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », *Le Mouvement social* n° 236.

⁶ *Filles de Tunisie*, mars-avril 1945.

⁷ *Femmes de Tunisie*, juin-juillet 1945.

⁸ *Femmes de Tunisie*, mars-avril 1945.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Voir par exemple Sonia Dayan-Herzbrun, « Féminisme et nationalisme dans le monde arabe », in Fatou Sow (dir.), *La recherche féministe francophone*, Karthala, Paris, 2009, pp. 243-255.

¹¹ Par exemple, *Femmes de Tunisie*, octobre 1945.

¹² *Femmes de Tunisie*, juin-juillet 1945.

On note par ailleurs l'absence de mention de femmes « israéliques ».

¹³ PENNETIER Claude et PUDAL Bernard, « Introduction », pp. 9-15, in Claude Pannetier et Bernard Pudal (dir.), *Le sujet communiste. Identités militantes et laboratoire du « moi »*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

¹⁴ Un numéro de *Filles de Tunisie*, par exemple, comporte un article exhortant à la lutte commune des femmes pour améliorer leurs conditions de travail et, à la page suivante, on trouve un dossier s'intitulant « Sapez-vous cuisiner pour votre futur mari ? ».

Boire en Tunisie sous le Protectorat (1881-1956)

Nessim ZNAIEN

docteur en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Mercredi 18 mai 1904, en haut de la Casbah, rue de la Casbah. Un homme, 47 ans, 1m66. Cheveux châtain, barbe noire grisonnante, teint pâle. Corpulence assez forte.

Il se dit turc, il s'appelle Mohamed Hadj Ben Ismaïl el Kaouaji. Il porte un costume noir de commandant de la garde du bey, il a une chechia avec les armes beylicales, et une épée à la main, fortement alcoolisé. L'archive dit qu'il est fortement alcoolisé (il a constamment une fiole avec de l'alcool à la ceinture). Il avait déjà fait parler de lui en jetant de l'huile sur les gens, et il repousse des israélites qui rentraient tranquillement chez eux et qui n'avaient rien demandé.

Après enquête, il s'avère qu'en réalité, il n'a jamais été commandant de la garde du Bey, il est encore moins turc, il est né à Halfaouine. À 30 ans, il ne savait pas quoi faire, il est parti plusieurs années à l'étranger, il a à peu près fait tous les pays de la Méditerranée, il est devenu alcoolique, avant de finir en Algérie, à Constantine. Il a fini en prison et les autorités algériennes l'ont renvoyé dans son pays sans prévenir personne, quand elles ont pu déterminer qu'il était tunisien.

Mais c'était déjà à la fin du XIX^e siècle, et quelques années plus tard, le 18 mai 1904, Mohamed se fait arrêter pour ivresse et violence par les autorités tunisiennes de la médina.

Que nous dit cette arrestation sur l'histoire de la consommation d'alcool, mais aussi de la répression et plus globalement du Protectorat en Tunisie ?

Cette fiole, que contient-elle ?

Une liqueur non précisée

Il n'est pas précisé de quelle liqueur il s'agit. Il pourrait s'agir du vermouth, mais le produit coûte 2 jours de salaire d'un



ouvrier. Sinon du cognac, mais c'est pire, c'est une semaine. En réalité, il est plus probable que ce soit de la *boukha*, liqueur bon marché, et consommée par la communauté juive, notamment à Halfaouine, depuis les années 1880.



© mesvinscacher.com

C'est plutôt du vin

Si à l'époque, Mohamed avait été plus riche, il aurait peut-être eu du vin dans sa fiole. Mais seulement voilà en 1904, la démocratisation du vin, sur le modèle de ce qu'avait connu la société française au début du siècle n'a pas encore eu lieu. Mohamed ne le sait sans doute pas, mais 30 ans après son arrestation, une bouteille de vin coûte deux fois moins cher pour les Tunisiens qu'en 1904.

Ceci est un effet collatéral de l'augmentation exponentielle de la production de vin dans le pays, notamment dans les années 1920. La production de vin est multipliée par 4 entre 1920 et 1930. Après une production dans l'Empire romain, puis une absence de culture par la suite, la production de vin est réactivée pour répondre à la demande de la France en pleine crise du phylloxéra. Le vin est surtout pour la production extérieure (mais ne représente jamais beaucoup plus de 15-20 % des exportations alimentaires et 5 % des exportations totales).

Au moment où Mohamed est arrêté de toute façon, le vin ne représente pas encore ce poids symbolique et européen qu'il représentera quelques années plus tard, lorsque seront créés dans les années 1920 l'office du vin, puis dans les années 1940 les appellations d'origine contrôlées. À l'époque où Mohamed est arrêté, le vin est relativement rare en Tunisie, il ne représente pas plus de 5 % des budgets de fonctionnement des administrations.

Cependant à l'époque où Mohamed se fait arrêter la production de vin est en pleine expansion, en lien avec la colonisation européenne, et si Mohamed avait eu du vin dans sa fiole celui-ci serait probablement venu d'une petite exploitation italienne de la région du Cap Bon ou de Bizerte, les productions françaises étant davantage destinées à l'international.

Puis de la bière

Si nous avions été dans les années 1920, Mohamed se serait peut-être procuré de la bière. À l'époque où Mohamed sévit en haut de la médina, on importe de la bière en Tunisie, mais les lieux d'importation indiquent qu'il s'agit surtout d'approvisionner les stocks de l'armée. La production de bière locale augmente particulièrement après les années 1920, et surtout à partir de 1925. Dans tous les cas, cette production à l'époque reste particulièrement minoritaire et on ne consomma jamais plus d'un litre par habitant et par an en moyenne en Tunisie. On consomme moins d'un litre de bière par habitant et par an, quand 50 ans plus tard, à la veille de l'indépendance, ce nombre de bières atteindra à 7 litres par habitant et par an.

Lagmi

Si Mohamed avait habité dans le Sud du pays, ou dans une région oasienne, il aurait peut-être eu du *lagmi* dans sa fiole. Le *lagmi*, sève de palmier, objet de curiosité et régulièrement de dégoût dans le discours colonial, est un produit difficile à saisir, et dont les réseaux commerciaux échappent quasi totalement à l'emprise coloniale, en témoignent le faible nombre de sources sur la question dans la presse et les impôts régulièrement émis à l'époque beylicale comme à l'époque coloniale, pour tenter de taxer la production de *lagmi*, sans succès.



© tunisie.co

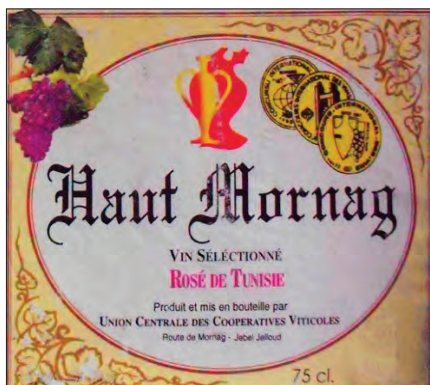
Legmi : le fameux jus de palme du sud tunisien.

Impossible de savoir combien l'on consomme exactement de *lagmi*. Si on se base sur le nombre officiel de palmiers, et sur le nombre officiel de palmiers entaillés, on obtient une consommation de *lagmi* d'une centaine de litre par habitants et par an (8 fois plus que la consommation de vin), ce qui correspond à peu près à la consommation française de l'époque.

Cette fiole, comment Mohamed se l'est-il procurée ?

Marchands de vin

Il se l'est peut-être procurée chez un marchand de vin, situé dans une des grandes avenues européennes. Auquel cas, il est probable que le marchand de vin en question, qui lui a vendu cette fiole était de nationalité italienne, comme deux tiers des marchands de vin d'alors, ou bien un juif tunisien. Les Italiens, à défaut de posséder la majorité des débits de boissons, sont majoritaires dans ce circuit de redistribution de vin.



© fr.wikipedia.org

Sinon il y a les bars

Sinon Mohamed a peut-être fait remplir sa fiole dans un des nombreux bars de Tunis, car en 1904, il n'est pas encore interdit pour les débitants de boissons de servir de l'alcool aux Tunisiens musulmans. Cette interdiction surviendra 10 ans plus tard, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'administration française pour donner des gages de respect aux supposées traditions musulmanes, décide de faire interdire définitivement la vente d'alcool aux musulmans, accentuant aussi une séparation des sphères coloniales.

Mais dix ans plus tôt, en 1904, les débits de boissons, comme d'ailleurs les champs de vignes, représentent à ce titre des zones de contact, « *contacts zones* » entre les différentes sphères des sociétés colonisées, pour reprendre la terminologie de Mary Louise Pratt.

En 1904, un quota de débits de boissons n'a pas encore été émis, mais malgré tout, Mohamed a beaucoup moins de choix pour ses habitudes de bar que quelques années plus tard. S'il est vivant entre 1920 et 1930, il verra le nombre de bars augmenter de 30 % en dix ans en Tunisie.

Bars clandestins ?

Sinon il est tout à fait possible que Mohamed se soit procuré clandestinement sa liqueur. Pour cela plusieurs possibilités lui ont été offertes. Soit de s'être rendu dans l'arrière boutique d'un épiciers qui vend discrètement du vin, soit au domicile d'un colon, sans doute retraité.

Le nombre exact de bars clandestins est inconnu, mais les sources administratives semblent montrer qu'il y en a sans doute beaucoup et même plus que de bars classiques. Le nombre de condamnations pour détention de débits clandestins augmente progressivement au cours du Protectorat sans que l'on ne sache exactement si cela est dû à une meilleure connaissance du terrain de l'administration.

Qu'est ce qu'on lui reproche exactement ?

D'avoir été ivre et violent

En 1904, si Mohamed n'avait pas exercé la violence, peut-être n'aurait-il pas été arrêté. Avant la Première Guerre mondiale, dans la plupart des cas, être ivre ne suffit pas pour être arrêté par la police, il faut avoir réalisé une autre action, par exemple avoir frappé un agent, ou avoir commis un vol. Après la Première Guerre mondiale, être ivre suffit pour être arrêté. Être ivre est devenu un problème social en soi. La Première Guerre mondiale, est un véritable acte fondateur du « grand renfermement », à l'égard des buveurs, qui sont mis au ban de la société, comme les voleurs, les criminels ou les mendiants et qui va durer jusqu'aux années 1930.



COLONISATION EN TUNISIE.
Le verger d'une ferme, près de Klédia (futur centre).

© Delcampe.net

D'être un Tunisien, et un homme

Si Mohamed avait été une femme, il n'aurait peut-être pas été arrêté, ou surtout il n'aurait peut-être pas eu cette attitude. Dans la quasi totalité des cas, les personnes qui sont arrêtées sont des hommes, et lorsque ce n'est pas le cas, il s'agit de prostituées.

Mohammed a sans doute également comme souci de ne pas appartenir à une classe sociale particulièrement argentée. La répression coloniale est aussi une répression de classe, ce qui s'observe un peu plus pour les condamnations à la prison les plus sévères et un peu moins pour les simples arrestations pour ivresse publique.

Comme circonstance atténuante, Mohammed pourra dire qu'il n'a pas été arrêté un vendredi mais un mercredi et pas pendant le ramadan, le ramadan tombant en 1904 en novembre et en décembre, et moment proportionnellement de moindre acceptation de consommation publique d'alcool.

De s'être trouvé ivre dans un endroit stratégique de Tunis

J'entendais Romain Bertrand il y a quelques temps à l'Institut français dire que la colonisation c'est comme la circulation sanguine, avec pour cœur la capitale, et ensuite les artères vers les organes les plus importants, puis les veines

les plus petites vers les territoires les plus périphériques.

Là le problème est que Mohammed se situe dans un lieu de pouvoir fort, la casbah qui est le cœur de la Médina, qui est le cœur de la ville de Tunis, qui est le cœur de la région du nord, la mieux contrôlée par les autorités étatique, qui est le cœur de la Tunisie.

Une carte des arrestations montre bien que ce qui est en jeu ce sont les endroits les plus contrôlés par l'autorité coloniale.

Est ce que le comportement de Mohammed est choquant pour les acteurs de l'époque ?

Au moment où Mohammed se fait arrêter, le sujet de l'alcoolisation publique intéresse peu l'administration

Une note rédigée par la Résidence générale 3 ans plus tôt, avait demandé à tous les contrôleurs civils de réagir face à l'augmentation de la consommation d'alcool. Durant les XVII-XVIII^e et XIX^e siècle, Mohamed aurait pu faire partie de ces gens visés par les plaintes et les pétitions de notables, qui arrivaient régulièrement sur la table du Bey, à propos de ces ivrognes fréquentant de trop près les environs de la zitouna. Mais il y en a assez peu au début du XX^e siècle.

Par un hasard du calendrier, l'arrestation de Mohammed intervient peu de temps

après la création à Tunis, en mars 1902, de la Section tunisienne de la ligue française contre l'alcoolisme, une ligue, qui a d'abord pour fonction de servir de sociabilité commode à des élites francophiles.

Les intellectuels tunisiens n'ont pas encore été repris

Les exploits de Mohamed ne sont pas relayés par les journaux de l'époque, mais c'est normal, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale, qu'il y aura 30 % de faits divers liés à l'ivresse publique dans le plus grand journal de l'époque *la Dépêche tunisienne*.

Au moment où Mohammed est arrêté ce 18 mai 1904, Habib Bourguiba a moins d'un an. Mohammed ne fait donc pas parti des cas d'étude dont Bourguiba parlera, 30 ans plus tard dans l'entre-deux-guerres dans le journal *L'Action tunisienne*, quand il regrettera la présence de plus en plus forte d'alcooliques à Tunis, signe selon lui des effets négatifs de la colonisation. En revanche, un autre nationaliste, Abdelaziz Thaalbi lui a 28 ans quand Mohamed se fait arrêter ce 18 mai 1904 en haut de la casbah. Des histoires comme celle de Mohammed inspireront fortement, au même titre que des personnes musulmanes comme Rachid Rida, la rhétorique sur la dégradation des mœurs au début du vingtième siècle, qui touche, selon lui, la colonie.

Comment la justice tunisienne gère-elle son cas ?

Une répression de réaction

La première des choses à observer avec Mohamed, est qu'il est arrêté à la suite d'une délation. C'est révélateur d'une situation coloniale, où la police ne fait que réagir aux plaintes, et qui sera pour le coup présente jusqu'à la fin du Protectorat, signe soit de l'absence de priorité que représente ce sujet pour la police, soit d'une gestion du manque de moyen.

Il est sans doute enfermé, comme au temps du Bey

L'archive n'indique pas la sanction décidée à l'encontre de Mohamed, mais on peut facilement la deviner. Si cela avait été

la première fois, Mohamed aurait sans doute, comme au temps du Bey (ce qui prouve l'absence de politique coloniale en la matière), écopé d'une nuit au cachot, voire de quelques jours de prison.

Mais comme Mohamed avait déjà été pris sur le fait plusieurs fois, il est probable que la justice, par l'intermédiaire du contrôleur civil, décide de 3 mois d'emprisonnement à Tunis, selon une sanction qui ne sera jamais augmentée à la suite du Protectorat, ni dans sa forme ni dans le nombre de condamnations (il y a une plus forte répression après la Première Guerre mondiale, mais qui touche surtout les tribunaux de paix).

Peut-être, si la justice tunisienne a été particulièrement sévère, a-t-elle décidé de l'expulsion et de l'ostracisme de Mohammed pendant 10 ans dans une ville éloignée du contrôle civil. Cette technique de répression semble être très utilisée à l'époque où Mohammed se fait arrêter, mais semble tomber en désuétude (en tout cas il y a moins de dossiers) par la suite.



© Delcampe.net

Un temps où l'hôpital psychiatrique n'existe pas encore

Alors si Mohamed avait vécu quelques 30 ans plus tard, peut-être aurait-il été enfermé dans un hôpital psychiatrique.

Progressivement, les alcooliques, comme les fous ne sont pas traités comme les pauvres ou les prostituées mais sont séparés d'eux.

En attendant Mohammed ne fait pas partie de ces 0,13 % des admis dans les hôpitaux classiques, 2 % dans les hôpitaux psychiatriques et 0,3 % des origines des décès dans les années 1930, prouvant la très faible prise en charge malgré tout de l'institution répressive hospitalière dans la Tunisie du Protectorat.

Conclusion

À bien des égards, et même si l'arrestation de Mohamed Ben Ismaïl el Kouaji a lieu en 1904, soit 25 ans après le début politique du Protectorat, elle se situe dans une période précoloniale :

1) L'alcoolisme de la Tunisie n'a pas encore eu lieu. On est encore loin des 14 litres de vin, des 7 litres de bière par habitant et par an que consomment les Tunisiens en moyenne à la fin du Protectorat, bien loin des scores de consommation 10 fois plus importants en France à la même époque. L'influence française dans les habitudes alimentaires n'est pas encore très forte.

2) Le sujet de l'alcool n'est pas encore très présent dans les médias et au sein de l'administration. La construction du problème social qu'est la consommation d'alcool des Tunisiens aux yeux d'une certaine élite est plus tardive, et se concentre sur une période allant de la Première Guerre mondiale au début des années 1930, montrant au passage que la séquence coloniale n'est pas une séquence uniforme dans la relation des acteurs aux autorités répressives.

3) Les paysages ruraux (par la vigne) tout comme les paysages urbains (par les débits de boissons) n'ont pas encore été durablement modifiés. Entre le moment où Mohamed est arrêté, en 1904 et l'apogée de la production de vigne, dans les années 1930, le nombre d'hectares consacrés

passé de 10 000 à 50 000, dont 95 % concentrés autour de Bizerte, de Tunis et du Cap Bon.

De même, entre 1904 et les années 1930, le nombre de débits de boissons en Tunisie est multiplié à peu près par deux, en passant d'environ 200 à environ 400.

Pourtant, Mohamed Ben Ismaïl el Kouaji est d'une certaine manière représentatif d'une certaine forme de colonisation :

1) Une colonisation par capillarité, où l'autorité de l'État se négocie selon l'acteur et le lieu

Où le fait d'être ivre ou de consommer de l'alcool est encore plus mal vu, quand l'on est Tunisien et quand l'on pratique cette activité dans la Médina, selon une rhétorique qui est déjà présente, mais qui sera théorisée bien des années plus tard, en 1937, lorsque une loi du 13 février interdira aux débits de se situer près des grands bâtiments publics.

2) Ensuite, représentatif des relations entre les colonies, qui n'est pas un empire cohérent, mais où chaque colonie observe le comportement de sa voisine, et suit sa propre partition, en matière de répression d'alcool. Il n'y a pas d'unité impériale, pas de politiques communes. À l'intérieur de chaque pays, selon les échelles, les divergences d'intérêt relativisent la cohérence des politiques, et la cohérence de ce mouvement d'ensemble qu'est la colonisation.

3) Induit qu'un certain nombre de relations échappe à la grille de lecture colonialisante. Finalement, l'attitude de Mohamed, qu'a-t-elle de colonisé ? L'attitude des autorités qu'a-t-elle de coloniale ? Dans un autre contexte culturel, français par exemple, un homme déguisé en soldat napoléonien, qui au cœur de Paris, terroriserait les passants avec un sabre, se ferait réprimander de la même manière. Une partie de la société tunisienne échappe au prisme de la colonisation, une partie des acteurs peuvent agir et se mouvoir dans une société qu'il faudrait se garder de surcoloniser, et une partie de la Tunisie entre 1881 et 1956 échappe au paradigme colonial.

Sélection d'ouvrages reçus en don et via le programme d'échanges



BELGAT, Saci. Ed.
Aménagement
agropastoral et
développement
communautaire durable
de la zone humide d'Ain
Skhouna (wilaya de
Saïda). - Alger :
DGRSDT : CRASC,
2015. - (Programmes
nationaux de recherche :
Population et société .
PNR 31).
Cote: Br 32956



BENDJELID, Abed
SOUFI, Souad. Ed.;
صوفي، فؤاد. تقديم
*Villes et territoires
d'Algérie : trois textes
choisis en hommage à
Abed Bendjelid* = مدن
أقاليم من الجزائر : نصوص
- مختارة تكريماً لعابد بن جليل
- Oran : Ed. CRAC, 2016
DL
Cote: M 32969



Dir. : بن جليل، فوزية. إشراف.
Corporéité et
marginalité dans le
roman algérien
contemporain = الجسد و
الهامش في الرواية الجزائرية
المعاصرة. - Oran : Ed.
CRASC, 2016 DL
Cote: M 32970

BENMAKHLOUF, Ali.
Dir. *L'humanité face aux
défis climatiques et
environnementaux :
approches
multidisciplinaires*,
actes de colloque
organisé par la
Fondation Abdul-Aziz
Al Saoud pour les
études islamiques et les
sciences humaines les
21-22 octobre 2016 à
Casablanca.- Casablanca
: Fondation
du Roi Abdul-Aziz Al
Saoud, 2017. -
(Dialogue des deux
rives).
Cote: M 32946



CAMAU, Michel. Dir.;
VAIREL, Frédéric. Dir.
Soulèvements et
recompositions
politiques dans le
monde arabe.- Montréal
: Presses de l'Université
de Montréal, 2014.
Cote: M 32960



DUBET, François. Dir.
Inégalités et justice
sociale.- Paris : la
Découverte, 2014. -
(Recherches).
Cote: M 32961

GHALEM, Mohamed. Dir.
Valeurs de l'éducation
dans le manuel scolaire :
l'enseignement
secondaire
= القيم التربوية في الكتاب
المدرسي : العلوم الإنسانية في
التعليم الثانوي.- الجزائر
المديرية العامة للبحث العلمي
مركز : والتطوير التكنولوجي
البحث في الأنثروبولوجيا
الاجتماعية والثقافية
(Programmes nationaux
de recherche : éducation
et formation. PNR 20).
Cote: M 32950



HEURTAUX, Jérôme
La démocratie par le
droit : Pologne 1989-
2016.- Paris : Presses de
sciences Po, 2017 DL. -
(Monde et sociétés).
Cote: M 32968



KADIK, Djamel. Dir.
Le français surobjectifs
universitaires dans les
filières technologiques.-
Alger : DGRSDT :
CRASC, 2015.-
(Programmes nationaux
de recherche : éducation
et formation. PNR 20).
Cote: M 32951



LATTE ABDALLAH,
Stéphanie. Dir.;
PARIZOT, Cédric. Dir.
A l'ombre du mur :
Israéliens et Palestiniens
entre séparation et
occupation.- Arles: Aix-
en-Provence :
Actes sud : MMSH,
2011 DL. - (Études
méditerranéennes).
Cote: M 32947



MILIANI, Hadj. Dir.
Productions et
réceptions culturelles :
littérature, musique et
cinéma.- Oran : Ed.
CRASC, 2016 DL
Cote: M 32966



Paléo environnement et
stratigraphie des
formations quaternaires
de la région d'Ain Zerga
(W. de Tebessa).-
Alger : DGRSDT :
CRASC, 2015. -
(Programmes nationaux
de recherche : Histoire,

préhistoire et
archéologie. PNR 29).
Cote: Br 32954



Processus d'apprentissage
et difficultés :
problématique de la
lecture / écriture en
contextes scolaire
algérien.- Alger:
DGRSDT : CRASC,
2015. - (Programmes
nationaux de recherche :
éducation et formation.
PNR 20).
Cote: M 32952



REMAOUN, Khadidja ;
SMAHI, Zakaria
Le littoral oranais :
impact du développement
des infrastructures et des
activités de loisirs sur
l'environnement
périurbain.- Alger :
DGRSDT : CRASC,
2015. - (Programmes
nationaux de recherche :
Population et société .
PNR 31).
Cote: M 32957



TRACHE, Sidi
Mohamed. Coord.;
YANCO, Jennifer.
Coord.; طراش، سيدي محمد.
تنسيق : يانكو، جينيفار.
تنسيق : ربيعي، سمير.
ترجمة :
Carrefours sahariens :
vues des rives du Sahara
= ملتقى الطرق الصحراوية :
- رؤى من حواف الصحراء
Oran : Ed. CRASC,
2016 DL
Cote: M 32967

بوسنة، محمود. إشراف
التبديد المدرسي في الجزائر :
الأسباب والعلاج.-
المديرية العامة للبحث :
العلمي والتطوير التكنولوجي
مركز البحث في الأنثروبولوجيا
الإجتماعية والثقافية، 2015.-
(Programmes nationaux
de recherche : éducation
et formation. PNR 20)
Cote: G 32953



سليمان، عبد الرحيم. تقديم
تونس. إتحاد إذاعات الدول
التعاطي الإعلامي مع العربية
ظاهرة التطرف والإرهاب :
وقائع الورشة الدولية : تونس
7-8 أبريل 2015 ورشة العمل
حول دليل المصطلحات الموحدة
: : 3 نوفمبر 2016.- تونس
إتحاد إذاعات الدول العربية،
2017.- (سلسلة بحوث
ودراسات إذاعية : 76).
Cote: M 32408

: عبد المولى، عز الدين. تحرير
الميلادي، نور الدين. تحرير
الجزيرة في عشرين عاما :
أثرها في الإعلام والسياسة و
بيروت الأكاديمية.- الدوحة :
مركز الجزيرة للدراسات : الدار
العربية للعلوم ناشرون، 2016.
Cote: M 32942

غضافي، وليد
تونس. جامعة منوبة. كلية
الاداب والفنون و الإنسانيات.
قسم التاريخ
شواغل التونسيين العقارية من
خلال مراسلاتهم الموجهة إلى
السلطة المحلية والمركزية :
1951 - 1955 رسالة

ماجستير : تاريخ العالم
المتوسطى وحضارته : كلية
الآداب والفنون و الإنسانيات
بمنوبة : 2013-2012
Cote: G 32963

Thèses reçues

ASSAM, Malika
Société tribale kabyle et
(re)construction
identitaire berbère.
Le cas des
At Zemmenzer
(XIX^{ème} s.-XXI^{ème} s.)
Th. doct. : Histoire,
sociétés et civilisations :
Paris, INALCO : 2014.
Cote: G 32964

SBAI, Jalila
La politique musulmane
de la France et Robert
Montagne 1911-1954.-2
Volumes.
Th. doct. : Hist. : Paris,
EPHE : 2015
Cote: G 32958
Cote: G 32959

SENHADJI KHIAT,
Dalila
Architecture culturelle
chrétienne et conquête
coloniale en Algérie,
Oran 1831-1913
Th. doct. : Histoire,
sociétés et civilisations :
Paris, INALCO : 2014.
Cote: G 32965

Revues reçues en don



Journal international de
bioéthique =
international journal of
bioethics



Afrique contemporaine



Insaniyat



نشرة الهجرة القسرية



Les cahiers du CRASC



فرجاني، محمد الشريف
العلمنة والعلمانية في الفضاءات
الإسلامية - تونس؛ بيروت؛
القاهرة : دار التنوير للطباعة
والنشر - 2017، 126 ص.؛
Cote: M 33002



Modalités d'inscription à la bibliothèque

La bibliothèque de l'IRMC est ouverte pour les étudiants,
enseignants et chercheurs en sciences humaines et sociales.

Pour y accéder, il suffit de remplir un formulaire de demande
d'inscription à retirer auprès du moniteur de la salle de lecture
et se munir des pièces suivantes :

Etudiants en licence Master

- Une photo d'identité
- Une photocopie de la carte d'étudiant
- Une photocopie de la carte d'identité nationale
- Frais d'inscription 10 dt

Chercheurs et enseignants universitaires

- Une photo d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité nationale
- Une attestation de fonction
- Frais d'inscription : 20 dt

L'inscription reste valable pour l'année universitaire en cours

Calendrier scientifique

► 11-18 septembre 2017 Saint Louis, Sénégal

2ème saison de l'Ecole doctorale itinérante en sciences sociales organisée par l'UGB en partenariat avec l'IRMC, Paris-Sciences-Lettres (PSL), l'Institut de recherche interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO, Paris-Dauphine, PSL), avec le soutien du Centre Jacques Berque (CJB) ainsi que de la Faculté de Lettres et Sciences Sociales de Nouakchott. : **Circulation et confrontation des modèles**

Coordination : **Jérôme HEURTAUX** et **Louise FAVEL**, chargée de projet (IRMC)

► 28-29 septembre 2017 Rabat

Conférence internationale **De la transition démocratique à l'apprentissage de la démocratie**, organisée par le Centre d'études et de recherche en sciences

sociales (CERSS) en collaboration avec IEMed et EuroMeSCO et le Centre Jacques Berque

Participation de **Jérôme HEURTAUX**

► 12 au 14 octobre 2017 hôtel Sidi Bou Saïd

Séminaire international organisé par le Labex Dynamite, le CIST et l'IRMC (ERC TARICA)

Crises des modèles ? Agricultures, recompositions territoriales et nouvelles relations villes-campagnes

Coordination : **Alia GANA**

► 13-14 octobre 2017 hôtel Laico, Hammamet

Colloque: **Patrimoines en péril : Action publique et politiques de préservation au Maghreb**

Organisé conjointement par l'IRMC, le Gremamo du Laboratoire Cessma de

l'Université Paris Diderot et l'Université Ferhat Abbas de Sétif (Laboratoires PUVIT et LAM), en partenariat avec le Centre Jacques Berque et l'Université de la Manouba (LAAM)

Coordination : **Hend BEN OTHMAN** et **Chantal CHANSON-JABEUR**

► 18 octobre 2017 IRMC-Tunis

Conférence **Un parcours en géographie sociale et de l'environnement dans les pays des Suds**

Intervention **Mathilde FAUTRAS**, Université Paris Nanterre – Laboratoire Mosaïques-LAVUE (UMR 7218 CNRS)

► 28 octobre 2017 à l'IRMC

Séminaire général "études du politique": **Le journalisme politique en débat : approches et méthodes.**

Intervention : **Daniel Céfai** (EHESS). Coordination : **Amin Allal**.

VIENT DE PARAÎTRE

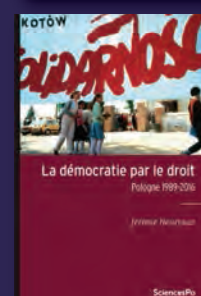
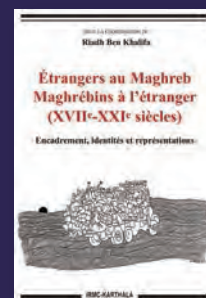
► **Riadh BEN KHALIFA**, 2017, *Étrangers au Maghreb. Maghrébins à l'étranger (XVII^e-XXI^e siècles). Encadrement, identités et représentations*, coll. Hommes et sociétés, IRMC-Karthala, Paris, 266 p. ISBN : 978-2-8111-1893-8.

Les textes de cet ouvrage interrogent la problématique de la migration au Maghreb et dans certains pays européens en mettant en exergue les expériences de vie et les rapports dialectiques entre les pouvoirs et les sociétés des pays de départ, de transit et d'arrivée. Les auteurs ont développé des réflexions conceptuelles et exploité des corpus variés, présentant ainsi des exercices méthodologiques diversifiés, résultat d'une approche pluridisciplinaire.

► **Jérôme HEURTAUX**, 2017, *La Démocratie par le droit. Pologne 1989-2016*, Paris, Presses de sciences Po, Coll. Monde et sociétés, 285 p. ISBN : 978-2-7246-2100-6.

En quelques années à partir de 1989, la Pologne est passée sans violence d'un régime sclérosé de parti-État à une démocratie de partis. Cela fait-il de ce pays un modèle de transition démocratique ?

À contrepied des récits mythiques, l'ouvrage montre comment, dans le pays du puissant syndicat Solidarnosc, un petit nombre de partis a conquis un nouveau monopole politique, instaurant une démocratie somme toute limitée, une « partitocratie », sur les ruines de l'autoritarisme.



Responsable de la *Lettre de l'IRMC* : Oissila Saaidia
Responsables éditoriaux : Romain Costa et Louise Favel
Responsable de communication : Hayet Naccache
Conception graphique et PAO : Bisma Ouraïed-Menneï

IRMC, 20 rue Mohamed Ali Tahar,
Mutuelleville, 1002 TUNIS
Tél : (+216) 71 796 722
E-mail : direction@irmcmaghreb.org
Site internet : www.irmcmaghreb.org

